



PREMIER RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2011

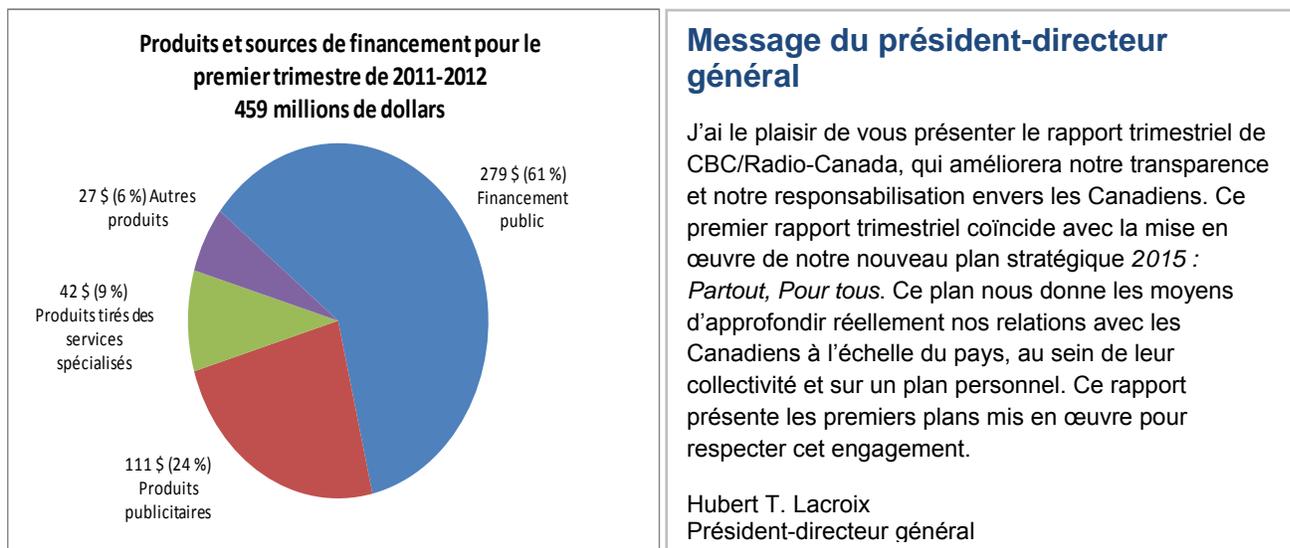


UN MONDE À CÉLÉBRER

Table des matières

Sommaire.....	1
1. Activités principales et stratégie	5
1.1 Activités principales	5
1.2 Stratégie	6
1.3 Points saillants de la Société.....	8
2. Rendement.....	13
2.1 Principaux indicateurs de rendement.....	13
2.2 Rendement des Services français.....	14
2.3 Rendement des Services anglais.....	16
2.4 Attentes et résultats en matière de contenu canadien	18
3. Capacité de produire des résultats	19
3.1 Leadership et personnes	19
3.2 Capacité des ressources	20
4. Résultats et perspectives.....	23
4.1 Résultats	23
4.2 Situation financière, flux de trésorerie et liquidités	30
4.3 Perspectives et risques	31
5. Présentation de l'information financière	35
5.1 Transition aux Normes internationales d'information financière.....	35
5.2 Normes comptables futures	37
5.3 Transactions entre parties liées	37
6. Déclaration de la responsabilité de la direction par des cadres supérieurs.....	38
États financiers consolidés résumés.....	39
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés.....	44

Sommaire



Points saillants de la Société

- La Stratégie 2015 vise à trouver des moyens pour amener les Canadiens à participer au débat et au dialogue sur des enjeux pressants. Au cours de la dernière élection fédérale, près de deux millions de Canadiens ont utilisé la Boussole électorale, un outil offert sur les sites web de CBC/Radio-Canada pour voir dans quelle mesure leurs opinions et leurs valeurs s'accordaient avec celles des partis politiques.
- Dans le cadre de notre priorité stratégique qui consiste à augmenter les investissements dans les plateformes numériques, nous avons lancé le site web musical Espace.mu le 13 juin. Ce site, qui a déjà enregistré plus d'un million de branchements audio depuis son lancement, offre aux auditeurs le plus vaste répertoire de musique de langue française sur Internet.
- Dans le cadre de notre plan stratégique qui a pour objectif d'accroître notre présence locale, nous avons annoncé en mai 2011 les détails d'une initiative qui vise, au cours des cinq prochaines années, à introduire ou à améliorer les services locaux pour plus de six millions de Canadiens mal desservis à Victoria, Kelowna, Rimouski, Toronto, Calgary et Kamloops.

Points saillants financiers du premier trimestre

Résultat net

(en milliers de dollars)

	Période de trois mois terminée le 30 juin			
	2011	2010	Écart en \$	Écart en %
Produits	180 145	166 056	14 089	8,5
Charges	(471 620)	(445 533)	(26 087)	(5,9)
Financement public	278 935	269 306	9 629	3,6
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	(12 540)	(10 171)	(2 369)	(23,3)
Éléments hors activités opérationnelles	42 864	(135)	42 999	-
Résultat net de la période	30 324	(10 306)	40 630	394,2

Aperçu du résultat net

- Les produits ont progressé de 14,1 millions de dollars (soit 8,5 pour cent) comparativement au trimestre précédent, principalement sous l'effet des produits publicitaires élevés provenant de la diffusion des éliminatoires de hockey de la LNH, grâce à la présence d'une équipe canadienne dans la finale. Les produits d'ARTV sont maintenant consolidés dans les résultats de la Société, par suite d'une augmentation de la participation de cette dernière. Comme prévu, une croissance supérieure des produits tirés des services numériques a également contribué à l'augmentation et les contributions provenant du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) ont été à la hausse.
- Les charges opérationnelles ont augmenté de 26,1 millions de dollars (5,9 pour cent) comparativement à la même période l'an dernier, une hausse qui s'explique par la couverture des élections fédérales et de la visite royale pendant le trimestre, l'augmentation des investissements dans ARTV et, conformément à la Stratégie 2015, l'accroissement des capitaux injectés dans la programmation numérique. En prévision de la mise hors service des émetteurs hertziens prévue en août 2011 au Canada, la Société a également accéléré l'amortissement des actifs reliés à la télévision analogique.
- Le financement public constaté à des fins comptables a augmenté de 9,6 millions de dollars (3,6 pour cent) comparativement au trimestre précédent, une hausse qui s'explique par la correspondance établie entre le financement et les coûts inscrits au budget pour le trimestre. On ne prévoit pas d'augmentation du financement public en 2011-2012 par rapport à l'exercice précédent.
- Le résultat net du premier trimestre avant éléments hors activités opérationnelles correspond à un déficit de 12,5 millions de dollars, contre un déficit de 10,2 millions de dollars pour la même période l'an dernier. Ce déficit provient des éléments hors trésorerie, et est conforme aux prévisions.

- Les éléments hors activités opérationnelles ont augmenté de 43.0 millions de dollars, essentiellement sous l'effet d'un gain hors trésorerie attribuable à l'augmentation de la participation de CBC/Radio-Canada, à la suite de la fusion des deux fournisseurs canadiens de radio par satellite, Sirius Canada et la société mère de XM Canada. La fusion permettra à CBC/Radio-Canada de rendre ses chaînes et ses contenus accessibles aux abonnés de la radio par satellite de XM et de bénéficier d'un accès amélioré au marché du divertissement audio en pleine évolution. CBC/Radio-Canada dispose d'un siège au conseil d'administration de la société issue de cette fusion, qui a une base d'abonnés combinée de plus de 1,9 million de personnes.

Autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars)

	Période de trois mois terminée le 30 juin			
	2011	2010	Écart en \$	Écart en %
Résultat net de la période	30 324	(10 306)	40 630	394,2
Autres éléments du résultat global	56 296	(32 676)	88 972	272,3
Total du résultat global de la période	86 620	(42 982)	129 602	301,5

- Les autres éléments du résultat global ont progressé de 89.0 millions de dollars, une progression qui s'explique en grande partie par des gains actuariels hors trésorerie liés aux régimes de retraite à prestations définies de CBC/Radio-Canada.

Autres questions financières

- CBC/Radio-Canada figure au nombre des 67 organisations tenues de préparer deux propositions dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel réalisé dans l'ensemble de l'administration fédérale, soit une proposition pour réduire de cinq pour cent le crédit pour les activités opérationnelles, et l'autre, pour le réduire de dix pour cent sur trois ans. Les résultats de cet examen devraient être connus en février ou en mars 2012 dans le cadre du budget fédéral de 2012.
- Dans le cadre du budget fédéral de 2011, le gouvernement a réaffirmé la reconduction du financement de 60 millions de dollars qui sera versé à la Société en 2011-2012 en vue de soutenir ses initiatives de programmation canadienne. La Société reçoit ce financement depuis 2001.
- Compte tenu du climat d'incertitude économique qui prévaut depuis la fin du trimestre, la Société surveille de près ses produits publicitaires.

Rapport de gestion

Exigences concernant les rapports trimestriels

Depuis le 1^{er} avril 2011, la plupart des sociétés d'État canadiennes sont tenues de présenter des rapports financiers trimestriels pour chacun des trois premiers trimestres de l'exercice, en plus du rapport annuel. Cette nouvelle exigence favorise une surveillance efficace des fonds publics. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour faire preuve de transparence, CBC/Radio-Canada a le plaisir de présenter son premier rapport trimestriel pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011. Ce rapport est accessible sur le site web institutionnel de CBC/Radio-Canada.

Les présents états financiers consolidés résumés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 n'ont pas été audités par notre vérificateur.

Normes internationales d'information financière

Depuis le 1^{er} avril 2011, les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public sont tenues de publier leurs résultats financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le présent rapport présente des données comparatives complètes basées sur les IFRS.

Note relative aux déclarations prospectives

Ce rapport renferme des déclarations prospectives concernant les objectifs, les stratégies et les résultats opérationnels et financiers escomptés. Les déclarations prospectives s'appuient sur les hypothèses générales suivantes : CBC/Radio-Canada continue de recevoir un financement public stable, le marché des produits publicitaires à la télévision demeure solide et le contexte de la réglementation de radiodiffusion ne change pas fondamentalement. Les principaux facteurs de risque et d'incertitude sont décrits à la section Le point sur les perspectives et les risques du présent rapport. Toutefois, de nombreux risques et de nombreuses incertitudes échappent à la volonté de CBC/Radio-Canada et restent difficiles à prévoir. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, des facteurs liés à la conjoncture économique et financière, ainsi que d'autres facteurs d'ordre technologique et réglementaire. En raison de l'influence de ces facteurs ou d'autres facteurs, les résultats réels peuvent différer considérablement des prévisions contenues, de manière explicite ou implicite, dans les déclarations prospectives.

1. Activités principales et stratégie

Nous sommes le radiodiffuseur public national du Canada. Notre mandat est défini dans la *Loi sur la radiodiffusion* et notre plan stratégique 2015 : *Partout, Pour tous* nous sert de guide.

1.1 Activités principales

CBC/Radio-Canada est le radiodiffuseur public national du pays. Nous offrons une gamme complète de services à la radio, à la télévision, sur Internet, par satellite et sur les appareils mobiles, en anglais, en français et dans huit langues autochtones, ainsi qu'en sept langues sur notre service de radio international. À la fin de juin 2011, CBC/Radio-Canada comptait approximativement 7 300 employés permanents à temps plein, 500 employés temporaires à temps plein et 860 contractuels à temps plein. Le siège social de CBC/Radio-Canada se trouve à Ottawa, alors que ses têtes de réseau sont à Toronto et à Montréal. Nous possédons 82 stations de radio et 27 stations de télévision qui produisent de la programmation locale. Propriétaire du seul réseau de radio pancanadien, la Société exploite quatre réseaux (deux dans chaque langue officielle). Elle compte également 14 bureaux journalistiques à l'étranger.

CBC/Radio-Canada diffuse ses émissions de télévision et de radio au moyen de stations qu'elle possède et qu'elle exploite et de stations de télévision affiliées. Les premières sont la propriété exclusive de la Société, alors que les affiliées sont des stations privées qui distribuent ses émissions en vertu d'ententes.

La portée de la Société, qui offre un contenu distinctif de grande qualité produit par les Canadiens, pour les Canadiens, sur les Canadiens et à leur convenance, s'étend d'un océan à l'autre et à l'échelle planétaire. Selon une étude récente de Deloitte & Touche s.r.l., les activités de CBC/Radio-Canada ont généré en 2010 une valeur ajoutée brute estimée à 3,7 milliards de dollars pour l'économie canadienne.

Au 30 juin 2011, la Société disposait de 2,5 milliards de dollars (valeur comptable) d'actifs en exploitation. À la tête de l'une des infrastructures de transmission et de distribution les plus importantes du monde, CBC/Radio-Canada compte, parmi ses actifs, 789 sites d'émetteurs au Canada ainsi qu'un portefeuille immobilier de plus de quatre millions de pieds carrés, comprenant 27 immeubles dont elle est propriétaire aux quatre coins du Canada. La Société dépend également fortement des technologies et des biens technologiques pour la production et la transmission de ses services.

Le mandat de CBC/Radio-Canada est établi par la *Loi sur la radiodiffusion (1991)*. Nous rendons compte de nos activités au Parlement, par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. En vertu de la *Loi*, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) réglemente les activités de la Société. Au titre de la *Loi*, la Société « *jouit de la liberté d'expression et de l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation* ».

1.2 Stratégie

Le plan stratégique de la Société, intitulé *2015 : Partout, Pour tous*, a été lancé en février. Sa mise en œuvre a officiellement démarré au premier trimestre.

Le plan comporte les trois éléments suivants :

- Une nouvelle vision pour CBC/Radio-Canada
- Quatre principes directeurs qui appuient la vision
- Trois axes stratégiques pour atteindre les objectifs



Vision

La vision qui sous-tend le plan stratégique se résume ainsi :

- Être reconnu comme le chef de file pour exprimer la culture canadienne et enrichir la vie démocratique de tous les Canadiens.

Quatre principes directeurs

Les quatre principes directeurs qui appuient notre vision sont les suivants :

- Créer et offrir du contenu canadien de grande qualité, original et novateur...
- Qui rassemble tous les Canadiens et reflète leur réalité...
- En engageant une conversation avec nos auditoires...
- Tout en visant l'optimisation et la responsabilisation.

Trois axes stratégiques

Notre mandat n'a pas changé, c'est la manière dont nous offrons nos services aux Canadiens qui change. Pour être un chef de file culturel et un radiodiffuseur public efficace aujourd'hui comme demain, CBC/Radio-Canada se doit d'être une entreprise plus *nationale*, plus *régionale* et plus *numérique*. Notre stratégie s'articule donc autour de trois axes principaux :

- **Programmation nationale** – Offrir une programmation canadienne distinctive
- **Programmation régionale** – Renforcer notre offre dans les régions
- **Programmation numérique** – Accroître nos investissements dans les plateformes numériques

Stratégie 2015 – Mise à jour trimestrielle

- La Stratégie 2015 vise à trouver des moyens pour amener les Canadiens à participer au débat et au dialogue sur des enjeux pressants. Au cours de la dernière élection fédérale, près de deux millions de Canadiens ont utilisé la Boussole électorale, un outil offert sur les sites web de CBC/Radio-Canada pour voir dans quelle mesure leurs opinions et leurs valeurs s'accordaient avec celles des partis politiques.
- Le site web de musique en ligne Espace.mu offre aux auditeurs sept genres de musique ainsi que des flux de diffusion simultanés provenant d'Espace musique et de Bande à part. Le site propose le plus vaste répertoire de musique francophone sur Internet. Depuis son lancement le 13 juin, Espace.mu a généré plus d'un million de branchements audio.
- En mai 2011, nous avons annoncé les détails d'une initiative qui fait partie de notre plan stratégique visant à introduire ou à améliorer, au cours des cinq prochaines années, les services locaux offerts à plus de six millions de Canadiens mal desservis. En voici des exemples :
 - CBC Victoria améliorera sa programmation actuelle à l'automne 2011 pour mieux répondre aux besoins particuliers des auditoires de l'île de Vancouver.
 - CBC Kelowna élargira son service actuel à l'automne 2011 pour inclure une nouvelle émission de radio en après-midi qui se concentrera sur ce qui se passe en Colombie-Britannique.
 - Après le succès de l'inauguration des centres à Trois-Rivières et à Saguenay en 2010, l'offre de services multiplateformes sera élargie par l'ouverture d'un centre à Rimouski à l'automne 2012.
 - De nouvelles émissions d'information le week-end à la télévision et des émissions d'information enrichies le week-end à la radio et en ligne seront lancées à Toronto à l'automne 2011 et à Calgary à l'hiver 2012.
 - Des services de radio et en ligne tout à fait nouveaux seront offerts à Kamloops au printemps 2012.

Autres mises à jour stratégiques pour le trimestre

Fusion de Sirius Canada et de Canadian Satellite Radio (CSR) Holdings

En avril 2011, le CRTC a approuvé la fusion des deux fournisseurs de services de radio par satellite du Canada, Sirius Canada inc. et Canadian Satellite Radio Holdings Inc. La fusion a été achevée en juin 2011. CSR était la société-mère de XM Canada, et l'entité fusionnée porte le nom de SiriusXM Canada. Cette opération fait suite à une fusion semblable de Sirius et de XM aux États-Unis en 2008.

CBC/Radio-Canada détenait une participation de 25,05 pour cent dans Sirius Canada et était l'un des trois actionnaires de l'entreprise. Au terme de la fusion, la Société détient 14,5 pour cent des titres de capitaux propres et 19,9 pour cent des titres avec droit de vote. Elle dispose également d'un siège au conseil d'administration. L'opération a permis d'enregistrer un gain sur dilution (hors trésorerie) de 39,3 millions de dollars, qui est comptabilisé comme résultat pour le trimestre, et des dividendes de 5,1 millions de dollars.

La société fusionnée pourra compter sur d'importantes synergies, une clientèle d'abonnés plus vaste et un accès amélioré au marché du divertissement audio en pleine transformation. CBC/Radio-Canada enrichit l'offre de Sirius Canada avec six chaînes canadiennes (CBC Radio One, CBC Radio 3, Espace musique, Première plus, Bande à part et Sports Extra) en vertu d'une entente qui a été prolongée de cinq ans (jusqu'en 2022) par suite de la fusion. À l'heure actuelle, les six chaînes sont distribuées à Sirius XM Satellite Radio aux États-Unis au moyen de la plateforme satellitaire de Sirius. La fusion permettra à CBC/Radio-Canada de rendre ses chaînes et ses contenus accessibles aux abonnés de la radio par satellite de XM. La société fusionnée compte une clientèle d'abonnés de plus de 1,9 million de Canadiens, tandis que SiriusXM aux États-Unis en compte environ 21 millions.

L'augmentation de la clientèle des abonnés au service par satellite cadre avec l'objectif stratégique de la Société de mettre son contenu à la disposition des Canadiens à leur convenance.

Le point sur le Fonds des médias du Canada (FMC)

En juin 2011, le gouvernement a annoncé qu'il renouvelait son investissement de 100 millions de dollars par année dans le Fonds des médias du Canada. Ce Fonds est essentiel pour permettre aux producteurs indépendants de continuer de créer de nouvelles émissions canadiennes que le radiodiffuseur public présente aux heures de grande écoute, c'est-à-dire au moment où la plupart des Canadiens veulent les regarder.

1.3 Points saillants de la Société

Les points saillants de la Société portent sur la programmation, la réglementation et sur d'autres secteurs.

Points saillants de la programmation et de la distribution

- Le 20 juin, nous avons lancé RCI Vision, un site web permettant de visionner des courts métrages et des documentaires. Ce nouveau site comprend du contenu produit par Radio Canada International, ainsi que par des producteurs canadiens et étrangers. Les internautes peuvent attribuer des notes au contenu et le télécharger.
- En mai, TOU.TV était le seul service de langue française diffusé sur la télévision intelligente Smart TV de LG, qui combine le web, l'ordinateur et la télévision.
- *Hockey Night in Canada* à CBC Television a établi un record d'auditoire pour le réseau avec 8,76 millions de téléspectateurs en moyenne pour la série de sept matchs de la finale de la Coupe Stanley entre Vancouver et Boston. Au hockey, le seul événement à dépasser ce record a été la finale de hockey masculin aux Jeux olympiques de 2002, qui a attiré 8,96 millions de téléspectateurs. Cette année, les séries éliminatoires de la Coupe Stanley ont permis à CBC Sports d'attirer quatre des cinq plus grands auditoires.
- Plus de 1,5 million de francophones ont regardé le dernier épisode de la saison de *19-2*, une dramatique policière diffusée à la Télévision de Radio-Canada. La série à succès a accaparé une part d'auditoire moyenne de 36 pour cent pendant la saison et a reçu le plus grand nombre de mises en nomination, soit 18, pour les Gémeaux de 2011.



- Au cours du premier semestre de 2011, des Canadiens dans plus de 50 communautés ont participé au défi *Live Right Now* de CBC et se sont joints à l'effort collectif visant à améliorer les habitudes de vie des Canadiens. Ils ont pris l'engagement de perdre et ont perdu au total 1,5 million de livres, parcouru à pied 4 260 kilomètres et pris part à plus de 10 000 heures d'activités axées sur la santé.
- La couverture en direct des élections fédérales à CBC Television et à CBC News Network a attiré en moyenne deux millions de Canadiens. Le RDI a conservé sa première place dans son marché et la Télévision de Radio-Canada a vu sa part augmenter. Un nombre record de Canadiens ont suivi la couverture des élections en ligne sur CBCNews.ca et Radio-Canada.ca.
- CBC a occupé le premier rang pour la couverture à l'échelle nationale du mariage royal du prince William et de Catherine Middleton, ralliant un auditoire combiné de 1,26 million de Canadiens à CBC Television et CBC News Network. La Télévision de Radio-Canada a été le seul télédiffuseur généraliste de langue française à présenter en direct le mariage royal.
- Afin de témoigner de l'importance des femmes et des « tantes » dans les communautés des Premières Nations, CBC Edmonton a organisé des groupes de discussion sur le thème *Ask Your Auntie* au cours de la Journée nationale des Autochtones en juin. La série *Ask Your Auntie* a été lancée en janvier 2011 et génère du contenu à la radio et en ligne.
- Pour la 60^e semaine de la santé mentale du 1^{er} au 7 mai, Radio-Canada a offert une programmation visant à mieux sensibiliser l'auditoire sur diverses plateformes dont RDI, ARTV, Première Chaîne, Espace musique et le site web de Radio-Canada.
- Au cours du trimestre, CBC/Radio-Canada a remporté 94 prix qui soulignent la qualité et l'impact de ses émissions. Radio-Canada a aussi été mise en nomination 89 fois pour les Gémeaux de la télévision. La cérémonie de Gémeaux sera diffusée à la Télévision de Radio-Canada en septembre. Voici quelques exemples des prix remis à CBC/Radio-Canada au cours de ce trimestre.

Prix	Lauréats
Prix Michener 2010	<i>the fifth estate</i> , CBC Television <i>Découverte</i> , Télévision de Radio-Canada (Citation)
New York Festivals World's Best TV and Films	<i>Meltdown</i> , CBC Television (médaille d'or, Enjeux sociaux/actualités) <i>Découverte</i> , Télévision de Radio-Canada (médaille d'or, Santé/information médicale) <i>The Nature of Things</i> , CBC Television (médaille d'or, Santé/information médicale) <i>Love, Hate and Propaganda</i> , CBC Television (médaille d'argent, Histoire et société) <i>The National</i> , CBC News (médaille de bronze, meilleur bulletin de nouvelles) <i>The National</i> , CBC News (certificat de finaliste, faits vécus) <i>Marketplace</i> , (certificat de finaliste, reportage d'enquête) <i>Coupe du monde de la FIFA 2010, Afrique du Sud</i> (certificat de finaliste, ouverture et identification–titres, émission sportive) <i>The Hour</i> , CBC Television (certificat de finaliste, entrevues) <i>Découverte</i> , Télévision de Radio-Canada (certificat de finaliste, Santé/information médicale)
Science in Society Journalism Award	<i>Quirks & Quarks</i> , CBC Radio

Autres points saillants de la Société

- Deloitte et Touche s.r.l. (Deloitte) a mesuré l'impact de CBC/Radio-Canada sur l'économie. Son étude s'appuyait sur des données tirées de mémoires présentés au CRTC, de données de Statistique Canada, de rapports de l'industrie et de CBC/Radio-Canada. Deloitte a conclu que nous avons eu un impact important sur l'économie canadienne en 2010, en soutenant l'emploi et les entreprises dans tout le pays. Selon le cabinet, les dépenses de 1,7 milliard de dollars de CBC/Radio-Canada ont généré une valeur ajoutée brute estimée à 3,7 milliards de dollars pour l'économie canadienne.
- En 2011, nous avons reçu le prix Employeur d'excellence, catégorie Champion du changement, décerné par l'Association canadienne des femmes en communications (AFC). Ce prix reconnaît que, dans huit catégories d'emploi, nous avons dépassé les moyennes de l'industrie pour la diversité des genres.
- Au cours du trimestre, trois importants projets d'immobilisations étaient prêts à être mis en œuvre ou en voie d'être terminés :
 - le remplacement d'un système obsolète de serveurs vidéo de la salle des nouvelles au Centre de l'information à Montréal par la norme haute définition (HD) actuelle de CBC/Radio-Canada;

- la mise à niveau des systèmes de production télévisuelle par vidéotique dans divers établissements des Services anglais afin de soutenir un flux de travail par fichier (sans bandes) plus efficace dans le domaine de la postproduction;
- l'augmentation de la capacité de production HD du parc de cars de reportage de CBC/Radio-Canada et l'allongement de la durée de vie des véhicules de production mobile en définition standard (DS).
- En matière d'environnement et d'efficacité énergétique, la Société a instauré les avis de dépôt électronique et a lancé un programme d'optimisation des opérations d'impression. Ce dernier permet de réduire le nombre d'imprimantes et nécessite la location d'imprimantes plus efficaces afin de maximiser les ressources d'impression tout en réduisant les coûts et les répercussions sur l'environnement.

Activités réglementaires

- Le CRTC a approuvé notre demande visant à modifier la nature du service de l'une de nos chaînes spécialisées, maintenant appelée **bold**. La chaîne offre une programmation à l'accent régional, notamment des spectacles et des dramatiques tournées en région.
- Le CRTC a mis à jour sa politique de distribution par satellite en exigeant que Bell Télé distribue des émissions des stations de télévision locale d'ici le 31 août 2012 et Shaw Direct, d'ici le 1^{er} janvier 2013. Cela signifie que les abonnés de ces services par satellite auront un accès garanti à la programmation locale de CBC/Radio-Canada.
- Les audiences du CRTC sur l'intégration verticale ont commencé en juin 2011. Étant donné qu'un petit nombre d'entreprises de distribution contrôlent la majeure partie du contenu média au Canada (Bell, Rogers, Shaw et Quebecor contrôlent plus de 84 pour cent de la distribution par câble et par satellite) et que ce sont également des fournisseurs de services Internet, elles sont en mesure d'influer sur l'offre, le placement et l'assemblage de nombre de services de télévision de CBC/Radio-Canada ainsi que sur la vitesse et les tarifs de transfert des données par Internet. En juin, CBC/Radio-Canada a présenté ses commentaires au CRTC, encourageant le Conseil à garantir aux radiodiffuseurs non affiliés un accès non discriminatoire et raisonnable sur le plan commercial aux canaux de distribution. Le CRTC devrait rendre sa décision à l'automne.
- La Société a poursuivi sa conversion de la télévision analogique à la télévision numérique en installant deux émetteurs à Calgary et à Edmonton au cours du trimestre, portant ainsi à 10 le nombre d'émetteurs mis en place par rapport aux 27 qui sont prévus. Dix émetteurs numériques sont en service, dont deux à Toronto, deux à Montréal, deux à Ottawa, un à Vancouver, un à Québec, un à Calgary et un à Edmonton. CBC/Radio-Canada prévoit que le reste des émetteurs sera installé d'ici la date butoir du 31 août.



De plus, CBC/Radio-Canada a commencé à diffuser des messages d'intérêt public au cours du trimestre afin d'informer les Canadiens sur la transition qui aura lieu le 1^{er} septembre 2011.

La Société, comme tous les autres radiodiffuseurs, a l'obligation de cesser d'émettre en mode analogique dans les marchés que le CRTC a désignés comme « marchés à conversion obligatoire ». Dans certains de ces marchés où elle ne pourra passer au numérique, la Société a fait une demande au CRTC le 14 juillet afin d'obtenir la permission d'y poursuivre la transmission en analogique pour éviter que les clients de la télévision hertzienne qui y habitent ne subissent une perte de service à la fin du trimestre. Le 16 août, le CRTC a autorisé CBC/Radio-Canada à continuer à diffuser ses signaux de télévision analogiques en direct grâce à 22 émetteurs, jusqu'au 31 août 2012.

- En mai, la Société a déposé sa demande de renouvellement de licences au CRTC. À la fin du trimestre, le CRTC a reporté les audiences de septembre 2011 à juin 2012. Les documents soumis par CBC/Radio-Canada continuent de faire partie du domaine public.

2. Rendement

2.1 Principaux indicateurs de rendement

Pour connaître du succès, il est essentiel d'utiliser un certain nombre d'indicateurs de rendement. Tout d'abord, les personnes, c'est-à-dire nos employés, ont besoin des outils et des connaissances nécessaires pour devenir plus souples au moment où nous sommes confrontés à de nouveaux défis. Ensuite, en ce qui concerne la programmation, nous devons faire en sorte que nos émissions demeurent pertinentes et intéressantes et que nous créons du contenu canadien plus riche dans tous les formats qu'utilisent nos auditoires, quels qu'ils soient. Enfin, la Société doit poursuivre sa planification stratégique et son évolution afin de pouvoir continuer à remplir son mandat au nom des Canadiens au cours des prochaines années. CBC/Radio-Canada doit avoir la capacité de s'adapter rapidement aux changements qui surviennent dans le secteur de la radiodiffusion et des médias.

Mesures

L'établissement de mesures nous permettant de suivre et d'évaluer notre rendement est au cœur même de *Partout, Pour tous*. Des mesures ont été élaborées pour chacun des quatre principes directeurs sur lesquels repose notre vision et s'appliqueront à tous les services que nous offrons, en français et en anglais, ainsi qu'à des genres télévisuels sélectionnés. Ces mesures comprennent à la fois des données sur la performance (par exemple, nombre d'heures de programmation canadienne, utilisation du contenu canadien) et d'autres sur les perceptions (par exemple, grande qualité du service ou du genre d'émission de télévision; programmation distinctive du service ou du genre d'émission de télévision).

Deux fois par an, nous présenterons au Conseil d'administration un bulletin de rendement qui lui permettra de voir dans quelle mesure la Société réussit à atteindre ses objectifs. Les administrateurs sauront ainsi à quel point et à quel coût chaque service et genre d'émissions contribue à réaliser notre mission, pour nous permettre d'améliorer constamment les services que nous offrons aux Canadiens. Un bulletin sera également inclus dans le Plan d'entreprise et dans le Rapport annuel. Nous prévoyons publier le premier bulletin en même temps que le Rapport annuel 2011-2012, afin d'être ainsi en mesure de comparer notre rendement à la fin de la première année de *Partout, Pour tous*, c'est-à-dire 2011-2012, avec le rendement de 2010-2011.

En attendant la publication de ces mesures, nos résultats sont les suivants.

2.2 Rendement des Services français

Dans le domaine de la radiodiffusion, la période de mesure se déroule principalement de septembre à mars, de sorte que les données ne sont pas toujours disponibles sur une base trimestrielle et sont généralement publiées à l'automne. Les données seront intégrées aux rapports trimestriels lorsqu'elles seront disponibles.

Services français		Résultats annuels 2010-2011	Cible annuelle 2011-2012	Résultats à ce jour
Réseaux de radio				
Première Chaîne et Espace musique	Part d'auditoire pour la journée complète ¹	19,5 %	19,5 %	Mesures à compter de l'automne 2011
Sites web²				
Radio-Canada.ca, TOU.TV, Bandeapart.fm, RCI.net et Espace.mu	Visiteurs uniques par mois en moyenne Septembre à mars ³	2,0 millions	2,1 millions	Mesures à compter de l'automne 2011
Télévision				
Télévision de Radio-Canada	Part d'auditoire aux heures de grande écoute Saison automne/hiver ⁴	19,9 % ⁵	19,3 %	Mesures à compter de l'automne 2011
RDI et ARTV	Part d'auditoire pour la journée complète Saison automne/hiver ⁴	4,5 %	4,5 %	
Service régional				
Première Chaîne	Part d'auditoire des émissions du matin Lundi-vend. de 6 h à 9 h ¹	19 %	19 %	Mesures à compter de l'automne 2011
<i>Téléjournal 18 h</i>	Télespectateurs par minute en moyenne Moyenne hebdomadaire Lundi-vend. de 18 h à 18 h 30 Saison automne/hiver ⁴	317 000	323 000	
Pages web régionales	Visiteurs uniques par mois en moyenne Septembre à mars ³	447 000	458 000	
Chaînes de télévision spécialisées				
RDI	Abonnés	11,0 millions	11,0 millions	11,3 millions ⁶
ARTV	Abonnés	2,1 millions	2,1 millions	2,1 millions ⁷

Produits⁸Services généralistes,
spécialisés et en ligne

224,9 millions \$ 230 millions \$

51,6 millions \$⁷

-
1. Source : BBM Canada, sondage d'automne (cahiers d'écoute), personnes âgées de 12 ans et plus.
 2. Espace.mu a été lancé le 13 juin 2011. Les résultats de RCI Vision, qui a été lancé le 20 juin 2011, sont intégrés à ceux de RCI.net.
 3. Source : comScore, personnes âgées de 2 ans et plus.
 4. Source : BBM Canada, audimètres portables (PPM), personnes âgées de 2 ans et plus.
 5. Ce résultat de 19,9 pour cent dépasse la cible fixée à 18,5 pour cent pour 2010-2011 en partie en raison du rendement exceptionnel de certaines émissions supprimées en 2011-2012.
 6. Cible devrait être atteinte ou dépassée.
 7. Cible devrait être atteinte.
 8. Les produits comprennent les crédits du FAPL, un fonds mandaté par le CRTC pour soutenir la programmation locale. Il est accessible aux stations de télévision généralistes présentes dans les marchés non métropolitains.

2.3 Rendement des Services anglais

Dans le domaine de la radiodiffusion, la période de mesure se déroule principalement de septembre à mars, de sorte que les données ne sont pas toujours disponibles sur une base trimestrielle et sont généralement publiées à l'automne. Les données seront intégrées aux rapports trimestriels lorsqu'elles seront disponibles.

Services anglais		Résultats annuels 2010-2011	Cible annuelle 2011-2012	Résultats à ce jour
Réseaux de radio				
CBC Radio One et CBC Radio 2	Part d'auditoire pour la journée complète ¹	14,7 %	14,9 %	Mesures à compter de l'automne 2011
Site web				
CBC.ca	Visiteurs uniques par mois en moyenne Septembre à mars ²	5,8 millions	6,0 millions	Mesures à compter de l'automne 2011
Télévision				
CBC Television	Part d'auditoire aux heures de grande écoute Saison automne/hiver ³	9,3 %	9,3 %	Mesures à compter de l'automne 2011
CBC News Network	Part d'auditoire pour la journée complète Saison automne/hiver ³	1,4 %	1,5 %	
Service régional				
Émissions du matin de CBC Radio One	Nombre d'heures moyen par semaine (lundi-vendredi) Saison automne/hiver ³	4,8 millions	4,8 millions	Mesures à compter de l'automne 2011
Émissions de nouvelles de début/fin de soirée	Nombre d'heures moyen par semaine (lundi-vendredi) Saison automne/hiver ³	3,1 millions	3,1 millions	
Pages web régionales	Visiteurs uniques par mois en moyenne Septembre à mars ²	0,90 million	0,93 million	
Chaînes de télévision spécialisées				
CBC News Network	Abonnés	11,0 millions	11,1 millions	11,1 millions ⁴
bold	Abonnés	2,2 millions	2,6 millions	2,2 millions ⁴
<i>documentary</i>	Abonnés	2,4 millions	2,5 millions	2,4 millions ⁴

Produits⁵Services généralistes,
spécialisés et en ligne384 millions \$⁶

373 millions \$

115 millions \$⁴

-
1. Source : BBM Canada, sondage d'automne (cahiers d'écoute), personnes âgées de 12 ans et plus.
 2. Source : comScore, personnes âgées de 2 ans et plus.
 3. Source : BBM Canada, audimètres portables (PPM), personnes âgées de 2 ans et plus.
 4. Cible devrait être atteinte.
 5. Les produits de la chaîne *documentary* sont intégrés à 100 pour cent, même si CBC/Radio-Canada ne détient qu'une part de 82 pour cent dans la chaîne. Les produits comprennent les crédits du FAPL, un fonds mandaté par le CRTC pour soutenir la programmation locale. Ce fonds est accessible aux stations de télévision généralistes présentes dans les marchés non métropolitains.
 6. Les résultats comprennent les produits ponctuels tirés de la Coupe du monde de soccer de la FIFA.

2.4 Attentes et résultats en matière de contenu canadien

C'est le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui fixe les exigences réglementaires en matière de contenu canadien diffusé à la télévision. D'autre part, la programmation canadienne est au cœur du plan stratégique quinquennal de CBC/Radio-Canada, *Partout, Pour tous*.

Le CRTC fixe les attentes en matière de service pour la Télévision de Radio-Canada et CBC Television. Tout d'abord, le contenu canadien doit représenter au moins 75 pour cent du contenu diffusé pendant la journée de radiodiffusion, soit entre 6 h et minuit, et au moins 80 pour cent du contenu diffusé aux heures de grande écoute, soit entre 19 h et 23 h. Ces pourcentages constituent une moyenne sur l'ensemble de l'année de radiodiffusion qui commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août. CBC/Radio-Canada s'est fixé des cibles qui dépassent de beaucoup les exigences réglementaires. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont présentés ci-dessous.

Réseau de télévision	Attentes annuelles— réglementation	Résultats du 1 ^{er} sept. 2009 au 31 août 2010	Résultats 10 mois – du 1 ^{er} sept. 2010 au 30 juin 2011
Contenu canadien – Télévision de Radio-Canada			
Journée de radiodiffusion (lundi à dimanche, de 6 h à minuit)	75 %	80 %	88 %
Heures de grande écoute (lundi à dimanche, de 19 h à 23 h)	80 %	91 %	94 %
Contenu canadien – CBC Television			
Journée de radiodiffusion (lundi à dimanche, de 6 h à minuit)	75 %	81 %	84 %
Heures de grande écoute (lundi à dimanche, de 19 h à 23 h)	80 %	81 %	83 %

3. Capacité de produire des résultats

3.1 Leadership et personnes

Leadership

Changements au sein de la haute direction

En mai 2011, Maryse Bertrand (vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil) a été nommée vice-présidente par intérim de Personnes et Culture après le départ de Katya Laviolette, qui était la vice-présidente de Personnes et Culture.

En juin 2011, Sylvain Lafrance, vice-président principal des Services français, annonçait son départ après 33 ans de service à Radio-Canada. Il demeurera en poste jusqu'en octobre afin d'assurer une transition harmonieuse. La recherche pour recruter des successeurs à M. Lafrance et à M^{me} Laviolette est en cours.

Personnes et Culture

Nos employés sont notre principal atout. Pour nous assurer de tirer parti de nos ressources pour produire des résultats, nous devons mobiliser et développer nos employés, mettre en œuvre des initiatives pour promouvoir un milieu de travail sain et continuer à cultiver des relations fondées sur la confiance et le respect avec les syndicats. Voici des activités qui ont eu lieu au cours du trimestre.

Mettez-nous au défi!

Mettez-nous au défi! est un événement qui rassemble divers employés provenant de différents niveaux et jouant des rôles différents et qui vise à remettre en question l'organisation sur un sujet important et d'actualité. Étant donné le lancement du plan stratégique *Partout, Pour tous*, le thème retenu cette année était le leadership. Nos leaders, y compris le président-directeur général Hubert T. Lacroix, et d'autres membres de l'Équipe de la haute direction étaient présents pour écouter les conclusions et accepter le défi. Parmi les sujets qui ont été abordés, mentionnons les différences générationnelles, la responsabilisation, la responsabilité personnelle, la façon dont les personnes peuvent être des leaders peu importe où elles se trouvent dans l'organisation, la façon de créer le leadership que nous voulons voir à CBC/Radio-Canada et la manière dont chaque employé peut contribuer sur une base quotidienne.

Sondage Dialogue

Au cours de l'exercice 2010-2011, CBC/Radio-Canada a procédé à un sondage auprès de tous les employés de la Société intitulé « Dialogue ». Ce sondage visait à mesurer le niveau de mobilisation des employés, à déterminer les facteurs de mobilisation et à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation. Au total, 67 pour cent des employés ont pris le temps de dire à CBC/Radio-Canada ce qu'ils pensaient.

Les résultats ont révélé les points forts suivants : la mobilisation des employés, la passion, la fierté et la foi dans la mission du radiodiffuseur public national.

Le sondage a permis de cibler deux domaines à améliorer : la reconnaissance non pécuniaire et le développement professionnel.

À la suite de l'analyse du sondage, un Comité consultatif national a recommandé à l'Équipe de la haute direction que les efforts soient concentrés sur ces deux domaines considérés comme les deux priorités à l'échelle nationale. Des mesures précises sont en préparation à l'échelle nationale et locale et seront mises en œuvre en 2011-2012.

Nomination d'animateurs à l'Ordre du Canada

Deux animateurs de CBC/Radio-Canada ont été nommés à l'Ordre du Canada par le gouverneur général. Il s'agit de Bob McDonald de CBC pour sa contribution à faire comprendre les sciences au grand public et d'Alain Lefèvre de la chaîne Espace musique de Radio-Canada pour sa contribution aux arts en tant que pianiste et champion de la musique canadienne.

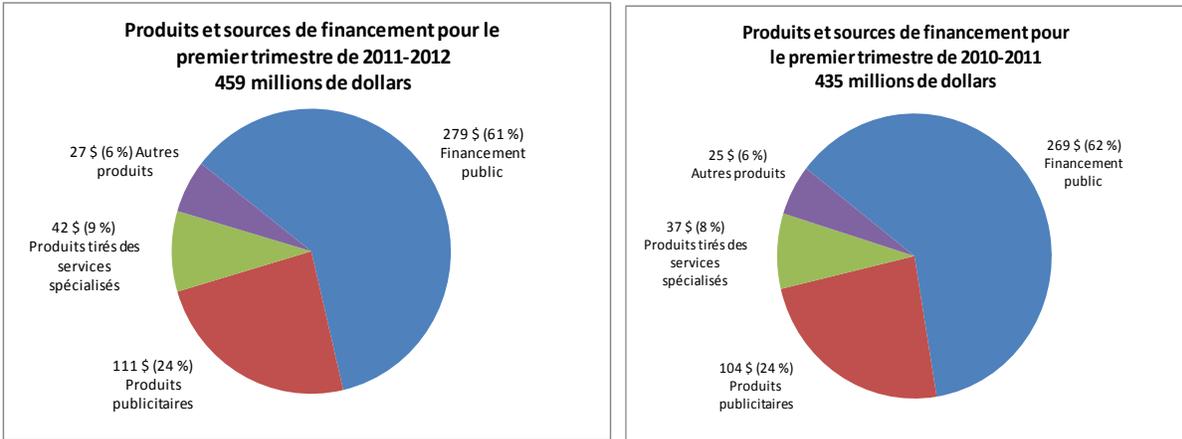
Les Prix du président

Les Prix du président ont été lancés à l'automne 2009 pour reconnaître la contribution et les réalisations exceptionnelles des employés et leur rendre hommage. Les neuf prix ont été créés en fonction des trois priorités du président-directeur général : les personnes, la programmation et la planification stratégique. Ils comprennent notamment le prix Leadership, le prix Contenu multiplateforme et le prix Des solutions sensées. Pour 2010, 150 nominations ont été reçues. Au cours du trimestre, les gagnants ont été annoncés et les prix leur ont été remis.

3.2 Capacité des ressources

Produits et sources de financement

CBC/Radio-Canada dépend de quatre sources de financement direct : le financement public pour les activités opérationnelles et les immobilisations, les produits publicitaires, les produits tirés des services spécialisés et les autres produits.



Au cours du premier trimestre, 278,9 millions de dollars provenant du financement public ont été comptabilisés comme résultat (environ 61 pour cent de toutes les sources de financement). Sur une base annuelle, les crédits de CBC/Radio-Canada représentent 34 dollars par Canadien, comparativement à une moyenne de 87 dollars par personne dans 18 pays importants.¹

Dans le budget fédéral de 2011, le gouvernement a réaffirmé la reconduction en 2011-2012 du financement de 60 millions de dollars qu'il accorde à la Société pour ses initiatives de programmation canadienne. La Société reçoit ce financement depuis 2001. Ce financement n'a pas été confirmé au-delà de 2011-2012.

La Société prépare des propositions stratégiques et opérationnelles dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel qui se déroule dans l'ensemble de l'administration fédérale. Ces propositions pourraient inclure des réductions de cinq ou de dix pour cent du financement sur trois ans. On s'attend à ce que la décision du gouvernement soit annoncée dans le prochain budget fédéral en février ou en mars 2012.

Au premier trimestre, la publicité a représenté 110,7 millions de dollars en produits (environ 24 pour cent de toutes les sources de financement). Les produits tirés des services spécialisés, qui comprennent les droits d'abonnement et les produits publicitaires provenant des services spécialisés CBC News Network, **bold**, *documentary*, ARTV et le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI), ont généré 41,9 millions de dollars (neuf pour cent du total des sources de financement). Les autres produits, qui comprennent les produits provenant du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) et d'autres activités comme les ventes d'émissions, la vente et la location d'actifs immobiliers et la location d'espace à nos sites d'émetteurs, ont représenté 27,5 millions de dollars (six pour cent du total).

¹ *Analyse du soutien public accordé à la radiodiffusion publique et aux autres instruments culturels au Canada, Nordicité, 2011.*

Capacité d'emprunt

L'article 46.1 de la *Loi sur la radiodiffusion* accorde à CBC/Radio-Canada le droit de contracter des emprunts ne dépassant pas 220 millions de dollars ou de tout montant supérieur autorisé par le Parlement, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. Le paragraphe 54(3.1) de la *Loi* stipule que le plan d'emprunt de la Société doit être inclus dans le Plan d'entreprise et approuvé par le ministre des Finances.

Lorsque la Société a vendu des créances à long terme en 2009, dans le cadre de son plan de redressement mis en œuvre pour réagir au ralentissement de l'économie mondiale et à la stagnation des produits publicitaires, elle a donné une garantie aux investisseurs afin d'obtenir le meilleur prix possible pour la vente. Cette garantie était considérée comme un emprunt. Les montants liés à la capacité d'emprunt sont présentés ci-dessous et il n'y a pas eu de changement au cours du trimestre.

	(en milliers de dollars)
Capacité d'emprunt totale disponible	220 000
Capacité utilisée au 31 mars 2011 :	
Garantie sur les créances ¹	(193 811)
Capacité utilisée au cours du trimestre	0
Capacité disponible au 30 juin 2011 ²	26 189

En vertu du paragraphe 47(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la Société a la qualité de mandataire de Sa Majesté et, de ce fait, jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives constitutionnels que Sa Majesté. Sa Majesté, ou l'État, est aussi entièrement responsable de toutes les actions et décisions de CBC/Radio-Canada lorsque la Société exécute son mandat, et elle en assume tous les risques financiers. En d'autres mots, les actifs et les passifs de la Société sont les actifs et les passifs de l'État.

-
1. Le montant inclut les garanties fournies pour la vente des créances liées au terrain du Centre de radiodiffusion de Toronto et pour une portion de la vente des créances de Stingray Digital Media Group. Stingray a acheté le service audionumérique payant Galaxie de CBC/Radio-Canada. Le montant représente les paiements de location minimaux reçus, y compris les intérêts à courir.
 2. La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, emprunter jusqu'à sa capacité disponible.

4. Résultats et perspectives

La présente section décrit les résultats financiers de la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011 et établit une comparaison avec les chiffres de la même période en 2010-2011.

4.1 Résultats

Sommaire – Résultat net

(en milliers de dollars)

	<u>Période de trois mois terminée le 30 juin</u>			
	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>Écart en \$</u>	<u>Écart en %</u>
Produits	180 145	166 056	14 089	8,5
Charges	(471 620)	(445 533)	(26 087)	(5,9)
Financement public	278 935	269 306	9 629	3,6
Résultat net avant les éléments hors activités opérationnelles	(12 540)	(10 171)	(2 369)	(23,3)
Éléments hors activités opérationnelles				
Gain sur dilution provenant de Sirius	39 251	0	39 251	s.o.
Dividendes provenant de Sirius	5 094	0	5 094	s.o.
Perte sur la cession d'équipement	(1 481)	(135)	(1 346)	(997,0)
Éléments hors activités opérationnelles	42 864	(135)	42 999	s.o.
Résultat net de la période	30 324	(10 306)	40 630	394,2

Le résultat net du trimestre avant les éléments hors activités opérationnelles indique une perte de 12,5 millions de dollars, comparativement à une perte de 10,2 millions de dollars au premier trimestre de l'année dernière. Cette perte découle d'éléments hors activités opérationnelles, notamment des charges à payer au titre des congés annuels et du régime de retraite.

Le solde des éléments hors activités opérationnelles a augmenté de 43,0 millions de dollars en raison, dans une large mesure, d'un gain hors trésorerie reflétant le changement dans la participation de CBC/Radio-Canada dans une entité issue de la fusion des deux fournisseurs de services de radio par satellite en activité au Canada, soit Sirius Canada et sa société mère, XM Canada.

Sommaire – Autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars)

	<u>Période de trois mois terminée le 30 juin</u>			
	2011	2010	Écart en \$	Écart en %
Résultat net de la période	30 324	(10 306)	40 630	394
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes à prestations définies	61 296	(32 800)	94 096	286,9
Profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	124	(124)	s.o.
Reclassement au résultat des profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	(5 000)	-	(5 000)	s.o.
Autres éléments du résultat global	56 296	(32 676)	88 972	272,3
Total du résultat global de la période	86 620	(42 982)	129 602	301,5

Les autres éléments du résultat global pour le premier trimestre se sont élevés à 56,3 millions de dollars, un écart de 89,0 millions de dollars par rapport au même trimestre l'an dernier. Cet écart est grandement attribuable à des gains actuariels hors trésorerie liés aux régimes de retraite à prestations définies de CBC/Radio-Canada, qui constituent un élément hors activités opérationnelles.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements plus détaillés et des explications sur ces résultats.

Produits

(en milliers de dollars)

	<u>Période de trois mois terminée le 30 juin</u>			
	2011	2010	Écart en \$	Écart en %
Produits publicitaires				
Services anglais	81 440	75 214	6 226	8,3
Services français	29 298	28 779	519	1,8
	110 738	103 993	6 745	6,5
Produits tirés des services spécialisés				
CBC News Network	20 865	20 430	435	2,1
RDI	14 081	14 304	(223)	(1,6)
bold	1 017	1 073	(56)	(5,2)
<i>documentary</i>	1 404	1 414	(10)	(0,7)
ARTV	4 554	-	4 554	s.o.
	41 921	37 221	4 700	12,6
Produits financiers et autres produits				
Services anglais	10 812	7 911	2 901	36,7
Services français	7 504	8 402	(898)	(10,7)
Services institutionnels	9 170	8 529	641	7,5
	27 486	24 842	2 644	10,6
TOTAL	180 145	166 056	14 089	8,5

Les produits ont augmenté de 14,1 millions de dollars (8,5 pour cent) au premier trimestre comparativement à la même période l'année dernière.

Produits publicitaires

Les produits publicitaires ont augmenté de 6,7 millions de dollars (6,5 pour cent) comparativement à ceux du premier trimestre de 2010-2011, surtout en raison des très bonnes cotes d'écoute des émissions de sports et de nouvelles et de l'augmentation des produits tirés des services numériques. Les produits des Services anglais sont attribuables à la présence d'une équipe canadienne, les Canucks de Vancouver, dans la finale de la Coupe Stanley qui a été disputée en sept matchs, aux produits substantiels générés par les émissions de nouvelles lors de la campagne électorale fédérale et à la croissance des produits issus des services numériques. Les produits publicitaires des Services français ont augmenté grâce à l'essor qu'a connu la plateforme TOU.TV.

Produits tirés des services spécialisés

Les produits tirés des services spécialisés, qui comprennent les produits publicitaires et les droits d'abonnement, ont augmenté de 4,7 millions de dollars (12,6 pour cent) comparativement à ceux de la même période en 2010-2011.

La plus grande partie de cette augmentation vient de la consolidation des résultats d'ARTV dans les résultats financiers de CBC/Radio-Canada, au poste des produits liés aux services spécialisés. Il n'y a aucun chiffre comparable pour les trimestres antérieurs parce que la Société n'a commencé à consolider les résultats d'ARTV qu'en juillet 2010, après l'acquisition de parts additionnelles dans la chaîne.

Produits financiers et autres produits

Les produits financiers et les autres produits pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 ont augmenté de 2,6 millions de dollars (10,6 pour cent) par rapport à ceux de la même période l'an dernier. La plus grande partie de l'augmentation est attribuable à l'augmentation de 1,7 million de dollars des contributions reçues du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) par rapport au premier trimestre de l'année précédente. La contribution reçue du FAPL a été plus importante en 2011-2012 principalement du fait que 20 stations de la Société étaient admissibles au financement du Fonds, contre seulement 17 l'année précédente. Le poste des autres produits reflète également l'augmentation des revenus de location d'installations et de main-d'œuvre réalisés par les Services anglais ainsi que de la vente d'émissions et de documents d'archives.

Charges opérationnelles

(en milliers de dollars)

	Période de trois mois terminée le 30 juin			
	2011	2010	Écart en \$	Écart en %
Télévision, radio et nouveaux médias				
Services anglais	249 379	239 067	10 312	4,3
Services français	158 625	150 695	7 930	5,3
	408 004	389 762	18 242	4,7
Services spécialisés				
CBC News Network	15 064	14 919	145	1,0
RDI	11 740	10 011	1 729	17,3
bold	886	790	96	12,2
<i>documentary</i>	775	760	15	2,0
ARTV	2 942	-	2 942	s.o.
	31 407	26 480	4 927	18,6
Transmission, distribution et collecte	19 537	16 803	2 734	16,3
Administration nationale	3 215	2 998	217	7,2
Paiements aux stations privées	771	759	12	1,6
Charges financières	8 321	8 607	(286)	(3,3)
Quote-part des pertes de l'entreprise associée	365	124	241	s.o.
TOTAL	471 620	445 533	26 087	5,9

Les charges opérationnelles pour la période de trois mois terminée en juin 2011 ont augmenté de 26,1 millions de dollars (5,9 pour cent) par rapport à celles du premier trimestre de 2010-2011. Les charges opérationnelles des Services anglais et des Services français représentent la plus grande partie de l'augmentation (69,9 pour cent). Une autre tranche de 21,8 pour cent résulte de la consolidation des charges d'ARTV, soit 2,9 millions de dollars, dans les résultats de CBC/Radio-Canada et de l'augmentation de 2,7 millions de dollars liée principalement à l'amortissement accéléré des équipements de transmission, de distribution et de collecte.

Les charges opérationnelles des Services anglais ont augmenté de 10,3 millions (4,3 pour cent) et celles des Services français, de 7,9 millions de dollars (5,3 pour cent). Une importante partie de ces augmentations, 6,8 millions de dollars dans le cas des Services anglais et 7,4 millions de dollars dans le cas des Services français, est imputable à l'augmentation des coûts de programmation, de production et d'exploitation. Les coûts de programmation et de production ont été plus élevés en raison de la campagne électorale fédérale, de la visite royale et de l'augmentation des investissements dans la programmation numérique. De plus, un programme incitatif de retraite volontaire offert aux employés dans le cadre de la stratégie *Partout, Pour tous* a fait augmenter les charges au titre des indemnités de départ comparativement à celles versées au premier trimestre de 2010-2011; les portions des frais généraux, comme les taxes foncières, les frais d'entretien et de réparation des édifices, ont aussi augmenté par rapport au trimestre précédent.

En ce qui concerne les services spécialisés, les charges du RDI ont augmenté de 1,7 million de dollars (17,3 pour cent) par rapport au premier trimestre de 2010-2011, principalement en raison d'améliorations majeures apportées à la grille horaire (*Téléjournal* à 21 h et *RDI matin*) et de la campagne électorale fédérale. Comme il a été indiqué précédemment, les résultats d'ARTV sont désormais consolidés dans les résultats financiers de CBC/Radio-Canada, de sorte que les charges de la chaîne sont présentées au poste de charges opérationnelles intitulé « Services spécialisés », ce qui représente une augmentation additionnelle de 2,9 millions de dollars des charges des services spécialisés au premier trimestre.

L'augmentation des charges au titre des activités de transmission, de distribution et de collecte a été engendrée par l'amortissement accéléré des éléments d'actif de la télévision analogique en prévision de la transition à la transmission numérique au Canada.

Financement public

(en milliers de dollars)

	Période de trois mois terminée le 30 juin			
	2011	2010	Écart en \$	Écart en %
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	244 769	238 037	6 732	2,8
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	1 000	1 000	-	-
Amortissement du financement des immobilisations différé	33 166	30 269	2 897	9,6
TOTAL	278 935	269 306	9 629	3,6

Même si aucune augmentation du financement public attribué pour l'exercice 2011-2012 n'est prévue par rapport à l'an dernier, le financement trimestre sur trimestre constaté à des fins comptables a été plus élevé, l'écart se chiffrant à 9,6 millions de dollars (3,6 pour cent). Le Crédit parlementaire d'exploitation reporté comptabilisé en produits a augmenté de 6,7 millions de dollars (2,8 pour cent) pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011 comparativement à la même période l'an dernier. Ce crédit est constaté dans l'État consolidé résumé du résultat en fonction des charges et des produits autogénérés budgétés du trimestre. D'ici la fin de 2011-2012, le crédit pour les activités opérationnelles comptabilisé dans les produits devrait se chiffrer à 1,028 milliard de dollars, une diminution de 3,5 millions de dollars (0,3 pour cent) par rapport au crédit de 1,032 milliard de dollars comptabilisé l'an dernier. Cet écart s'explique dans une large mesure par une compression budgétaire additionnelle en 2010-2011 qui a été mise en place dans le budget fédéral de 2007.

Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé comme financement des immobilisations différé. Il est amorti et comptabilisé comme étant un produit sur les mêmes périodes que celles où les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et l'équipement sous contrat de location-financement sont utilisés dans le cadre des activités de CBC/Radio-Canada.

Éléments hors activités opérationnelles

(en milliers de dollars)

	Période de trois mois terminée le 30 juin			
	2011	2010	Écart en \$	Écart en %
Gain sur dilution provenant de Sirius	39 251	-	39 251	s.o.
Dividendes provenant de Sirius	5 094	-	5 094	s.o.
Perte sur la cession d'équipement	(1 481)	(135)	(1 346)	(997,0)
Éléments hors activités opérationnelles	42 864	(135)	42 999	s.o.

En avril 2011, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a approuvé la fusion des deux fournisseurs de services de radio par satellite du Canada, Sirius Canada Inc. et Canadian Satellite Radio (CSR) Holdings Inc. La fusion a été effectuée en juin 2011. CSR était la société mère de XM Canada, et l'entité issue de la fusion est désormais connue sous la dénomination SiriusXM Canada.

CBC/Radio-Canada détenait une participation de 25,05 pour cent dans Sirius Canada et était l'un des trois actionnaires de l'entreprise. Dans la nouvelle entité issue de la fusion, la Société détient 14,5 pour cent des titres de capitaux propres et 19,9 pour cent des titres avec droit de vote, et elle a un siège au conseil d'administration.

Le gain sur dilution et les produits de dividendes provenant de la fusion de Sirius/XM ont donné lieu à la majeure partie des éléments hors activités opérationnelles de la Société, dont le solde s'élève à 42,9 millions de dollars au premier trimestre. Le 21 juin 2011, CBC/Radio-Canada a échangé sa participation dans Sirius Canada Inc. contre des actions dans CSR conformément aux conditions de la prise de contrôle inversée de CSR par Sirius (« la transaction sur CSR »). À la suite de la transaction, CBC/Radio-Canada en est venue à la conclusion qu'elle continuait d'exercer une influence notable sur l'entité fusionnée en raison d'une combinaison de facteurs, dont sa participation aux capitaux propres de l'entité, sa représentation à son conseil d'administration et son pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles. Par conséquent, l'investissement dans CSR est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. La prise de contrôle inversée et le maintien d'une participation réduite dans CSR ont amené la Société à constater un gain sur dilution hors trésorerie de 39,3 millions de dollars. Ce montant est composé d'un gain de 8,1 millions de dollars sur la participation cédée et de la quote-part de CBC/Radio-Canada dans les actions émises de CSR, soit 31,2 millions de dollars. De plus, CBC/Radio-Canada a comptabilisé des dividendes de 5,1 millions de dollars provenant du rachat de son placement de 12 millions de dollars dans les actions de catégorie C de Sirius.

Autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars)

	Période de trois mois terminée le 30 juin			
	2011	2010	Écart en \$	Écart en %
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes à prestations définies	61 296	(32 800)	94 096	286,9
Profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	124	(124)	(100,0)
Reclassement au résultat des profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	(5 000)	-	(5 000)	100,0
Autres éléments du résultat global	56 296	(32 676)	88 972	272,3

Les autres éléments du résultat global ont augmenté de 89,0 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, surtout en raison des gains actuariels hors trésorerie réalisés au titre des régimes de retraite à prestations définies de CBC/Radio-Canada, alors qu'une perte actuarielle avait été comptabilisée à la même période l'an dernier. Le gain actuariel comptabilisé pour le trimestre s'explique en grande partie par un dépassement des prévisions au chapitre du rendement attendu des actifs des régimes de retraite. Au premier trimestre l'an dernier, un rendement inférieur au rendement attendu avait entraîné une perte actuarielle. La convention comptable nouvellement adoptée par la Société impose une comptabilisation immédiate des écarts actuariels des régimes de retraite, ce qui pourrait donner naissance à d'importantes fluctuations des autres éléments du résultat global sur une base trimestrielle, particulièrement en réaction aux variations des taux d'intérêt.

4.2 Situation financière, flux de trésorerie et liquidités

Les principales sources de liquidités de la Société sont les crédits parlementaires qui lui sont versés pour ses activités opérationnelles, ses immobilisations et son fonds de roulement, et les produits tirés de ses activités commerciales. Selon l'information à jour dont elle dispose, la Société ne prévoit aucun changement important dans la nature de ses sources de liquidités, sauf les retombées possibles de l'Examen stratégique et fonctionnel mené dans l'ensemble de l'administration fédérale et qui seront annoncées dans le budget fédéral de 2012. Cet examen pourrait entraîner une diminution progressive du crédit pour les activités opérationnelles de 2012-2013 à 2014-2015. La Société prépare actuellement des propositions pour gérer une réduction possible de son financement de l'ordre de cinq ou de dix pour cent.

Les flux de trésorerie de la Société pour le trimestre qui proviennent de ses activités opérationnelles, d'investissement et de financement sont résumés dans le tableau suivant. Le solde de trésorerie de la Société au 30 juin 2011 s'élevait à 58,2 millions de dollars, comparativement à 108,2 millions de dollars au 30 juin 2010.

Position de trésorerie

(en milliers de dollars)

	Période de trois mois terminée le 30 juin			
	2011	2010	Écart en \$	Écart en %
Flux de trésorerie—Début de la période	63 224	53 170	10 054	18,9
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(3 608)	65 364	(68 972)	(105,5)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(126)	1 085	(1 211)	(111,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 337)	(11 372)	10 035	(88,2)
Écart net	(5 071)	55 077	(60 148)	(109,2)
Flux de trésorerie—Fin de la période	58 153	108 247	(50 094)	(46,3)

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les activités opérationnelles ont donné lieu au premier trimestre à des sorties de trésorerie nettes de 3,6 millions de dollars, contre des entrées de trésorerie de 65,4 millions de dollars pour la même période de l'exercice précédent. Ces sorties sont attribuables à l'augmentation des besoins du fonds de roulement (19,7 millions de dollars) et à la diminution du résultat net après ajustements hors trésorerie (49,3 millions de dollars). Cet écart des charges sans effet de trésorerie s'explique par une diminution du crédit parlementaire d'exploitation reporté et par des variations dans les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement ont donné lieu au premier trimestre à des sorties de trésorerie nettes de 0,1 million de dollars, alors que des entrées de 1,1 million de dollars avaient été comptabilisées pour la même période l'année précédente. Les sorties de trésorerie de 25,7 millions de dollars comprennent 10 millions de dollars affectés au remboursement des obligations liées au Centre canadien de radiodiffusion, aux effets à payer par suite de la monétisation des créances sur Ontrea et Galaxie et à l'obligation de la Société au titre de contrats de location-financement, ainsi que 15,7 millions de dollars pour les intérêts correspondants à ces éléments. Ces sorties ont été compensées par un crédit parlementaire de 25,6 millions de dollars pour les dépenses en immobilisations.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont donné lieu au premier trimestre à des sorties de trésorerie nettes de 1,3 million de dollars, contre 11,4 millions de dollars pour la période comparable de l'exercice précédent. Des sorties de trésorerie de 17,9 millions de dollars comprennent 16,5 millions de dollars au titre d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, en conformité avec le plan d'immobilisations de la Société. Ces sorties ont été compensées par des entrées de trésorerie de 16,6 millions de dollars constituées pour l'essentiel d'un montant de 14,9 millions de dollars en capital et dividendes reçus dans le cadre de la fusion entre Sirius Canada Inc. et la société Canadian Satellite Radio Holdings Inc.

4.3 Perspectives et risques

Au cours du trimestre écoulé, la Société a commencé à mettre en œuvre le plan stratégique quinquennal qu'elle a lancé le 1^{er} février 2011. *Partout, Pour tous* est sa réponse à un environnement de radiodiffusion et à un univers médiatique en évolution rapide, à des changements démographiques, à de nouvelles technologies ainsi qu'à une offre multipliée de plateformes et de contenus. Tous ces facteurs influent sur nos produits, nos charges opérationnelles et nos besoins en capital. La réalisation de ce plan ne suppose pas de financement public supplémentaire, puisque les principaux éléments seront financés par des réductions de coûts de 45 millions de dollars et par l'ajout de nouveaux produits de 10 millions de dollars. L'objectif est d'accroître la flexibilité et l'agilité financières de la Société d'ici 2015. Ayant établi un plan financier exhaustif, la Société est convaincue d'atteindre ses objectifs à condition de pouvoir compter sur un financement stable à long terme, c'est-à-dire des crédits parlementaires, l'accès au complément de financement pour la programmation canadienne de 60 millions de dollars qu'elle reçoit depuis 2001-2002, des conditions économiques stables et le maintien des contributions du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) et du Fonds des médias du Canada (FMC). Une coupe sombre dans ces sources de financement aurait pour effet de compromettre notre capacité à mettre en œuvre notre plan *Partout, Pour tous* et pourrait contribuer à un déficit du fonds de roulement qui requerrait notre attention.

Pour maintenir les produits autogénérés sur une courbe ascendante et tirer des gains d'efficacité accrue de l'exploitation, *Partout, Pour tous* trace un plan précis :

- équilibrer le plan financier global et améliorer le niveau de service que nous offrons aux Canadiens, sans abandonner nos auditoires existants;
- trouver des initiatives pour accroître les produits, réduire les charges et réaffecter les ressources, et examiner nos actifs pour en maximiser la valeur le plus possible;
- réduire davantage nos charges opérationnelles. Nous avons entrepris un examen des frais administratifs et généraux à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'un examen de nos dépenses globales pour l'achat de biens et de services;
- revoir nos méthodes de production dans les réseaux et notre utilisation de la technologie pour accroître notre efficacité;
- explorer des possibilités de partenariat;
- réévaluer nos priorités dans un environnement qui évolue rapidement.

Parmi nos initiatives, mentionnons le passage progressif à une gestion intégrée des produits (l'exploration de toutes les options qui s'offrent à la Société pour maximiser les produits tirés de ses contenus), une approche plus globale pour l'approvisionnement et le merchandising et la mise au point d'autres outils de publicité en ligne, à mesure que les débouchés numériques se multiplient et se greffent de plus en plus aux médias traditionnels.

Les principaux facteurs pouvant influencer sur les résultats financiers de la Société sont résumés ci-dessous, dans un tableau qui retrace l'évolution des risques depuis la présentation du dernier rapport annuel. Pour l'analyse détaillée des risques et des stratégies d'atténuation, se reporter au rapport annuel.

▼ Décroissant ► Stable ▲ Croissant

Risque	Tendance	Situation actuelle
<p>Financement public</p> <p>Dans son budget déposé le 6 juin 2011, le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen des dépenses de programmes directes, dont l'objectif est de dégager d'ici 2014-2015 des économies annuelles permanentes de cinq pour cent sur le total des dépenses examinées.</p>	▲	<p>L'Examen stratégique et fonctionnel (ESF) des dépenses de programmes directes s'appliquant à l'ensemble de l'administration fédérale a lieu comme prévu. CBC/Radio-Canada est au nombre des 67 organisations tenues de présenter deux propositions de réduction des coûts dans le cadre de cet exercice : une pour réduire d'au moins cinq pour cent son crédit pour les activités opérationnelles, l'autre visant une réduction d'au moins dix pour cent. La Société passe en revue tous les aspects de ses activités opérationnelles, se fondant pour ce faire sur le mandat que lui attribue la <i>Loi sur la radiodiffusion et sur 2015 : Partout, Pour tous</i>, son plan stratégique. Les résultats de l'examen du gouvernement seront annoncés dans le cadre du budget fédéral de 2012, qui doit être déposé en février ou en mars 2012.</p>
<p>Incertitude économique</p> <p>Un climat d'incertitude économique s'est installé au cours du deuxième trimestre et pourrait compromettre l'atteinte des cibles fixées pour les produits publicitaires.</p>	▲	<p>La Société suit l'évolution de ses produits publicitaires et définit des mesures d'urgence.</p>
<p>Enjeux réglementaires</p> <p>Le renouvellement de toutes les licences de CBC/Radio-Canada, y compris celles de ses services spécialisés, est prévu pour septembre 2011. L'issue de l'audience permettra d'établir les conditions de nos licences accordées par le CRTC pour les cinq prochaines années et de déterminer si nous sommes en mesure d'atteindre les objectifs de <i>Partout, Pour tous</i>.</p>	►	<p>Le 8 juillet 2011, le CRTC a annoncé qu'il reportait à juin 2012 les audiences publiques sur le renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada, qui devaient avoir lieu en septembre 2011.</p>

<p>Transition à la télévision numérique</p> <p>Le CRTC a fixé au 31 août 2011 la date butoir pour le passage à la télévision numérique (TVN) hertzienne.</p> <p>La Société déploie tous les efforts possibles pour installer 27 émetteurs numériques dans l'ensemble du pays – un émetteur pour chacune de ses stations sources de télévision d'ici le 31 août 2011.</p> <p>CBC/Radio-Canada devrait remplacer 51 émetteurs pour assurer le passage au numérique dans tous les marchés à conversion obligatoire désignés par le CRTC. Or, le budget d'immobilisations de la Société ne permet pas de répondre à cette exigence. Ainsi, certains marchés pourraient ne plus recevoir le signal hertzien de CBC ou de Radio-Canada.</p>	<p>►</p>	<p>Au 30 juin 2011, le nombre d'émetteurs numériques en service était passé à 10, après l'ajout d'émetteurs à Calgary et à Edmonton. La Société est sur la bonne voie pour installer les 27 émetteurs prévus d'ici le 31 août 2011.</p> <p>Après la fin du trimestre, soit le 14 juillet, la Société a demandé au CRTC la permission de continuer à émettre en mode analogique dans les marchés à conversion obligatoire risquant de ne plus recevoir ses signaux par voie hertzienne, afin que les Canadiens qui y habitent n'en soient pas privés. Le 16 août, le CRTC a autorisé CBC/Radio-Canada à continuer à diffuser ses signaux de télévision analogiques en direct grâce à 22 émetteurs, jusqu'au 31 août 2012.</p>
--	----------	--

5. Présentation de l'information financière

5.1 Transition aux Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables au Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a annoncé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes (aujourd'hui appelées « entreprises ayant une obligation d'information du public ») devront adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les considérer comme les principes comptables généralement reconnus au Canada, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En vertu des normes comptables du secteur public, la Société est maintenant classée comme « autre organisme public » et, à ce titre, doit déterminer le référentiel comptable qui s'applique le mieux à ses activités. Après avoir pris en compte plusieurs facteurs, la Société a déterminé que les IFRS étaient les normes les plus appropriées à ses activités.

Le 1^{er} avril 2011, la Société a adopté les IFRS pour la présentation de son information financière et a choisi le 1^{er} avril 2010 comme date de transition. Par conséquent, les états financiers consolidés résumés contenus dans le présent rapport trimestriel ont été préparés conformément aux normes IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, et IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standard Board. La Société préparait auparavant ses états financiers en conformité avec les PCGR du Canada.

Les conventions comptables appliquées par la Société sont exposées à la note 3 des notes accompagnant les états financiers consolidés résumés. En outre, les rapprochements entre les résultats financiers pour l'exercice 2011 de la Société établis selon les PCGR et ceux établis selon les IFRS sont présentés à la note 5. Ces rapprochements comprennent deux états consolidés de la situation financière, l'un au 1^{er} avril 2010 et l'autre au 31 mars 2011, ainsi qu'un État consolidé du résultat et un État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Le tableau qui suit comporte un rapprochement sommaire des capitaux propres à la date de transition et jusqu'au 31 mars 2011, la dernière période pour laquelle les résultats financiers ont été présentés selon les PCGR, de même qu'une brève description des différences notables. Les notes des états financiers trimestriels consolidés résumés préparés au 30 juin 2011 par la Société comprennent des explications plus détaillées.

	(en milliers de dollars)
Total des capitaux propres selon les PCGR du Canada au 31 mars 2010	(137,737)
Ajustements à la date de transition aux IFRS :	
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	82,825
Immobilisations corporelles – juste valeur d'actifs immobiliers	162,377
Location de services de transmission par satellite	(17,385)
Consolidation des résultats d'une fiducie créée pour monétiser des créances	(5,456)
Capitaux propres selon les IFRS au 1^{er} avril 2010	84,624

	(en milliers de dollars)
	(160 375)
Total des capitaux propres selon les PCGR du Canada au 31 mars 2011	
Ajustements cumulatifs IFRS pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 :	349 851
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	154 820
Immobilisations corporelles – juste valeur des actifs immobiliers et changement de l'amortissement	
Location de services de transmission par satellite	(17 138)
Consolidation des résultats d'une fiducie créée pour monétiser des créances	(5 098)
Capitaux propres selon les IFRS au 31 mars 2011	322 060

Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

L'ajustement cumulatif des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel comprend des ajustements transitoires résultant de la décision de la Société de comptabiliser immédiatement des montants non amortis nets et le changement dans les taux d'actualisation applicables au 31 mars 2010, de la comptabilisation de gains et de pertes actuariels pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 et d'une diminution des charges de l'exercice terminé le 31 mars 2011 pour tenir compte de l'écart entre les taux d'actualisation appliqués.

Immobilisations corporelles – juste valeur des actifs immobiliers

La Société a décidé d'évaluer certains terrains et immeubles à la juste valeur au 1^{er} avril 2010. Elle a exclu les sites de transmission et des immeubles particuliers, dont la valeur comptabilisée demeure fonction de leur coût. Cette décision a eu pour effet d'augmenter les valeurs comptabilisées et la charge d'amortissement subséquente correspondant à ces actifs.

Location de services de transmission par satellite

Il a été déterminé qu'un accord portant sur la location de capacité satellitaire constituait un contrat de location-financement en vertu des IFRS. Cette conclusion a entraîné une augmentation du poste des immobilisations corporelles ainsi que du passif courant et du passif non courant, la comptabilisation d'une charge d'amortissement et d'une charge financière liées à l'actif sous contrat de location-financement et à l'obligation au titre d'un contrat de location-financement respectivement, ainsi qu'une diminution des charges de transmission, distribution et de collecte.

Consolidation d'une fiducie créée pour monétiser des créances

La Société a créé une fiducie, la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, pour convertir en liquidités des créances à long terme dans le cadre du plan de redressement mis en œuvre pour composer avec les déficits budgétaires enregistrés en 2009-2010 par suite de la récession. En vertu des IFRS, les résultats de la Fiducie doivent être consolidés dans les états financiers de la Société. L'ajustement à la date de transition a été consécutif à la combinaison, ligne par ligne, des comptes de la Fiducie avec ceux de la Société. Au 31 mars 2011, l'impact de la consolidation a été compensé en partie par le résultat opérationnel obtenu par la Fiducie pour l'exercice alors terminé.

5.2 Normes comptables futures

Les modifications futures de conventions comptables sont présentées à la note 2.

5.3 Transactions entre parties liées

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec des parties liées (voir la note 26).

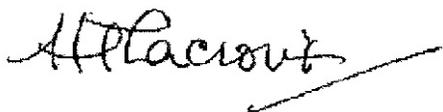
6. Déclaration de la responsabilité de la direction par des cadres supérieurs

La direction est responsable de la préparation des présents états financiers trimestriels consolidés résumés conformément à la norme IAS 34, *Information financière intérimaire*, et de leur fidélité, de même que de l'établissement des contrôles financiers qu'elle juge nécessaires pour assurer l'exactitude des faits présentés dans les états. Il lui incombe également de veiller à la cohérence, le cas échéant, entre toutes les autres informations contenues dans le présent rapport financier trimestriel et les états financiers trimestriels consolidés résumés.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels consolidés résumés non audités présentent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière, des résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société, à la date des états financiers trimestriels consolidés résumés et pour les périodes qui y sont visées.

Le président-directeur général,

La vice-présidente et chef de la direction financière,



Hubert T. Lacroix

Suzanne Morris

Ottawa (Canada)
Le 24 août 2011

État consolidé résumé de la situation financière
(non audité)

(\$ canadiens)

	30 juin 2011	31 mars 2011	1er avril 2010
	(milliers de dollars)		
ACTIF			
Courant			
Trésorerie	58 153	63 224	53 170
Clients et autres créances (NOTE 6)	199 899	173 763	194 575
Programmation (NOTE 7)	194 600	163 658	178 243
Stocks de produits dérivés	929	1 089	1 703
Charges payées d'avance (NOTE 8)	64 687	138 689	148 564
Billets à recevoir (NOTE 9)	4 577	2 023	2 047
Investissement net dans un contrat de location-financement (NOTE 10)	2 384	2 351	2 182
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	154	154	-
	525 383	544 951	580 484
Non courant			
Immobilisations corporelles (NOTE 11)	1 065 060	1 080 595	1 088 189
Immobilisations incorporelles (NOTE 12)	36 316	39 687	47 725
Actifs sous contrat de location-financement (NOTE 13)	54 242	56 242	55 591
Régime de retraite (NOTE 16)	209 411	148 769	-
Créances à long terme	-	-	10 090
Billets à recevoir (NOTE 9)	51 522	51 765	53 638
Investissement net dans un contrat de location-financement (NOTE 10)	55 969	56 577	58 960
Charges différées	4 475	3 003	16 467
Participation dans une entreprise associée (NOTE 14)	19 827	17	7 260
	1 496 822	1 436 655	1 337 920
TOTAL DE L'ACTIF	2 022 205	1 981 606	1 918 404
PASSIF			
Courant			
Créditeurs et charges à payer (NOTE 15)	82 226	125 336	128 162
Provisions (NOTE 19)	27 495	28 676	50 070
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 16)	146 129	144 703	130 899
Dette obligataire	14 135	19 642	19 223
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 407	10 337	10 174
Obligation au titre de contrats de location-financement (NOTE 17)	9 470	9 343	7 300
Effets à payer (NOTE 18)	5 434	5 404	4 897
Produits différés	4 199	3 825	2 185
Crédit parlementaire d'exploitation reporté	18 663	-	-
Instruments financiers dérivés	600	715	297
	318 758	347 981	353 207
Non courant			
Participation dans une entreprise associée (NOTE 14)	-	1 417	1 417
Produits différés	2 571	2 726	2 303
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 16)	213 111	210 268	329 907
Dette obligataire	293 984	299 237	309 179
Passif financier lié à la monétisation de créances	-	-	10 221
Obligation au titre de contrats de location-financement (NOTE 17)	61 594	64 136	65 676
Effets à payer (NOTE 18)	121 677	124 353	129 649
Financement des immobilisations différé	601 830	609 428	632 221
	1 294 767	1 311 565	1 480 573
Capitaux propres			
Résultats non distribués	406 248	314 797	92 019
Cumul des autres éléments du résultat global	-	5 000	(7 675)
Total des capitaux propres attribuables à la Société	406 248	319 797	84 344
Participations ne donnant pas le contrôle	2 432	2 263	280
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	408 680	322 060	84 624
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2 022 205	1 981 606	1 918 404

Engagements (NOTE 24)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

État consolidé résumé du résultat (non audité)

(\$ canadiens)

Période de trois mois terminée le 30 juin

	2011	2010
	<i>(en milliers)</i>	<i>de dollars)</i>
PRODUITS (NOTE 20)		
Publicité	110 738	103 993
Services spécialisés	41 921	37 221
Autres produits	26 096	23 465
Produits financiers	1 390	1 377
	180 145	166 056
CHARGES		
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	408 004	389 762
Services spécialisés	31 407	26 480
Transmission, distribution et collecte	19 537	16 803
Administration nationale	3 215	2 998
Paievements aux stations privées	771	759
Charges financières	8 321	8 607
Quote-part des pertes de l'entreprise associée	365	124
	471 620	445 533
Perte opérationnelle avant financement public et éléments hors activités opérationnelles	(291 475)	(279 477)
FINANCEMENT PUBLIC (NOTE 21)		
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	244 769	238 037
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	1 000	1 000
Amortissement du financement des immobilisations différé	33 166	30 269
	278 935	269 306
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	(12 540)	(10 171)
ÉLÉMENTS HORS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Gain sur dilution provenant d'une fusion (NOTE 14)	39 251	-
Dividendes provenant d'une fusion (NOTE 14)	5 094	-
Perte sur la cession d'équipement	(1 481)	(135)
	42 864	(135)
Résultat net de la période	30 324	(10 306)
Résultat net attribuable :		
À la Société	30 155	(10 357)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	169	51
	30 324	(10 306)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

**État consolidé résumé du
résultat global
(non audité)**

(\$ canadiens)

Période de trois mois terminée le 30 juin

	2011	2010
	<i>(en milliers)</i>	<i>de dollars)</i>
RÉSULTAT GLOBAL		
Résultat net de la période	30 324	(10 306)
Autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes à prestations définies	61 296	(32 800)
Profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	94	124
Reclassement au résultat des profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	(5 094)	-
Total du résultat global de la période	86 620	(42 982)
Total du résultat global attribuable :		
À la Société	86 451	(43 033)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	169	51
	86 620	(42 982)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

État consolidé résumé des variations des capitaux propres (non audité)

(\$ canadiens)

Période de trois mois terminée le 30 juin 2011	Résultats non distribués	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables à la Société (milliers de dollars)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2011	314 797	5 000	319 797	2 263	322 060
Variations de la période					
Résultat net de la période	30 155	-	30 155	169	30 324
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	61 296	-	61 296		61 296
Profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	94	94	-	94
Reclassement au résultat des profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	-	(5 094)	(5 094)	-	(5 094)
Solde au 30 juin 2011	406 248	-	406 248	2 432	408 680

Période de trois mois terminée le 30 juin 2010	Résultats non distribués	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables à la Société (milliers de dollars)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 1er avril 2010	92 019	(7 675)	84 344	280	84 624
Variations de la période					
Résultat net de la période	(10 357)	-	(10 357)	51	(10 306)
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(32 800)	-	(32 800)	-	(32 800)
Profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	124	124	-	124
Solde au 30 juin 2010	48 862	(7 551)	41 311	331	41 642

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

État consolidé résumé des flux de trésorerie (non audité)

(\$ canadiens)

Période de trois mois terminée le 30 juin

	2011 <i>(en milliers)</i>	2010 <i>de dollars)</i>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de la période	30 324	(10 306)
Ajustements :		
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	1 481	135
Variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(115)	(785)
Amortissement des immobilisations corporelles	29 904	28 401
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 162	4 472
Amortissement d'actifs sous contrat de location-financement	2 000	1 763
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	(5 094)	-
Quote-part des pertes d'une entreprise associée	365	124
Gain sur dilution provenant d'une fusion	(39 251)	-
Amortissement des charges différées	(28)	11 490
Amortissement du financement des immobilisations différé	(33 166)	(30 269)
Variation du crédit parlementaire d'exploitation reporté	18 663	90 410
Variation des produits différés [non courants]	(155)	-
Variation des actifs des régimes de retraite	834	-
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [courants]	9 836	(20 616)
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [non courants]	2 663	(6 251)
Variations du fonds de roulement (NOTE 23)	(26 031)	(6 594)
	(3 608)	61 974
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Crédit parlementaire (NOTE 21) :		
Financement des immobilisations	25 568	25 391
Remboursement de l'obligation au titre de contrats de location-financement	(2 414)	(1 928)
Remboursement de la dette obligataire	(4 878)	(4 531)
Remboursement d'effets à payer	(2 670)	(2 288)
Intérêts payés	(15 732)	(15 559)
	(1 126)	1 085
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 688)	(8 289)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(791)	(1 265)
Rendement du capital investi dans une entreprise associée	9 855	-
Charges différées relatives aux droits sur les émissions	(1 444)	-
Produit sur la cession d'immobilisations corporelles	129	66
Dividendes reçus	5 094	-
Intérêts reçus	1 508	1 506
	(1 337)	(7 982)
Variation de la trésorerie	(5 071)	55 077
Trésorerie, début de l'exercice	63 224	53 170
Trésorerie, fin de la période	58 153	108 247

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

(en dollars canadiens)

(non audités)

1. Renseignements généraux

CBC | Radio-Canada (la Société) est une société d'État fédérale domiciliée au Canada et assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9. CBC | Radio-Canada n'est pas assujettie aux régimes provinciaux d'impôt des sociétés, mais elle doit payer les taxes de vente tant au niveau fédéral que provincial.

Les présents états financiers consolidés résumés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 24 août 2011.

2. Changements de conventions comptables

A. Conventions appliquées dans les états financiers annuels

En février 2008, le Conseil des normes comptables au Canada (CNC) a confirmé que les Normes internationales d'information financière (IFRS) remplaceraient les principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR du Canada) comme référentiel comptable des entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2011. En vertu des normes comptables du secteur public, la Société est maintenant classée comme « autre organisme public » et, à ce titre, doit déterminer le référentiel comptable qui s'applique le mieux à ses activités. Après avoir pris en compte plusieurs facteurs, la Société a déterminé que les IFRS étaient les normes les plus appropriées à ses activités. En conséquence, elle a adopté les IFRS le 1^{er} avril 2011.

2. Changements de conventions comptables (suite)

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires sont fondés sur les conventions comptables que la Société s'attend à appliquer dans ses états financiers consolidés annuels au 31 mars 2012. La Société est tenue de se conformer, dans la préparation de ses premiers états financiers consolidés annuels IFRS, aux normes en vigueur au 31 mars 2012, lesquelles peuvent différer des conventions que la Société s'attend en ce moment à adopter et qu'elle a appliquées dans les présents états financiers. Des divergences peuvent survenir à la suite de la publication de nouvelles normes – dont l'entrée en vigueur est fixée au plus tard au 31 mars 2012 – avant que la Société prépare ses états financiers consolidés annuels en date du 31 mars 2012. Une modification des conventions comptables employées peut entraîner des changements importants dans la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie présentés par la Société.

B. Modifications futures de conventions comptables

La Société a examiné les prises de position comptables, tant nouvelles que révisées, qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur, et a jugé que les suivantes pourraient la toucher. La Société évalue présentement l'incidence possible de chaque prise de position sur ses états financiers consolidés.

IFRS 7 Modifications à l'IFRS 7 : Instruments financiers : Informations à fournir

La norme IFRS 7 a été modifiée en octobre 2010 pour imposer de nouvelles obligations d'information sur les transferts d'actifs financiers, y compris sur les effets possibles de tout risque auquel l'entité qui transfère les actifs continue d'être exposée. Ces modifications s'appliquent pour les périodes annuelles de présentation de l'information financière ouvertes après le 1^{er} juillet 2011.

IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, s'inscrit dans une démarche progressive visant à remplacer l'actuelle norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'approche préconisée dans l'IFRS 9 est fondée sur le mode de gestion des instruments financiers appliqué par l'entité dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers. L'IFRS 9 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 10 États financiers consolidés

La norme IFRS 10 a remplacé l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*. Elle vise à établir les principes de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés d'une entité qui contrôle une ou plusieurs autres entités. L'IFRS 10 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

2. Changements de conventions comptables (suite)

IFRS 11 Partenariats

La norme IFRS 11, publiée en mai 2011, annule l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Elle focalise sur les droits et obligations d'un accord de partenariat, plutôt que sur sa forme juridique, comme c'est le cas actuellement sous l'IAS 31. La norme remédie au manque d'uniformité dans la présentation de l'information sur les partenariats en imposant l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entités contrôlées conjointement. L'IFRS 11 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans les autres entités

La norme IFRS 12 vise les entités qui détiennent des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. Elle oblige la Société à fournir des informations qui aident les utilisateurs de ses états financiers à évaluer la nature de ses participations dans d'autres entités et les risques afférents, ainsi que leur incidence sur sa situation financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie. L'IFRS 12 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 13 Évaluation à la juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur, établit un cadre unique de dispositions sur la détermination de la juste valeur et comporte des obligations d'information sur les évaluations de la juste valeur. Elle vise les IFRS qui exigent, ou permettent, les évaluations de la juste valeur ou la communication d'informations sur ces évaluations. L'IFRS 13 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

IAS 1 Modifications à IAS 1, Présentation des états financiers

La norme IAS 1 a été modifiée en juin 2011 afin de maintenir le choix offert à l'entité d'établir un ou deux états, et afin de revoir seulement les exigences de présentation des autres éléments du résultat global : obligation de présenter des totaux partiels distincts des autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net (p. ex., la couverture de flux de trésorerie, la conversion de devises) et de ceux qui ne le sont pas (p. ex., la juste valeur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global selon l'IFRS 9). Ces modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012.

2. Changements de conventions comptables (suite)

IAS 12 Modifications à IAS 12, Impôts sur le résultat

La norme IAS 12 a été modifiée en décembre 2010 pour inclure une exception au principe général de la norme selon lequel l'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé devrait refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend à recouvrer la valeur comptable de ses actifs. Les modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012.

IAS 19 Modifications à IAS 19, Avantages du personnel

La norme IAS 19 a été modifiée en juin 2011 afin d'éliminer l'option du report de la comptabilisation des gains et des pertes, de modifier la présentation des variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et de celle des actifs du régime dans l'état du résultat global, d'exiger que l'intérêt net soit calculé au moyen du taux de rendement d'une obligation de société de première qualité, et enfin, d'améliorer les informations à fournir sur les risques associés aux régimes à prestations définies. Ces modifications s'appliqueront pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

IAS 28 Participations dans des entreprises associées

La norme IAS 28 a été modifiée en 2011. Elle prescrit la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et présente les exigences à respecter pour l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. L'IAS 28 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

3. Principales conventions comptables

A. Déclaration de conformité

La Société a préparé les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires en conformité avec l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'avec la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34) et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Comme il s'agit des premiers états financiers pour lesquels la Société adopte les IFRS, certaines informations devant être fournies dans les états financiers consolidés annuels préparés selon les IFRS qui ne figuraient pas dans les plus récents états financiers consolidés annuels de la Société – préparés selon les PCGR du Canada – ont été incluses à des fins de comparaison.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les présents états financiers consolidés résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour 2011 et en tenant compte des informations relatives à la transition aux IFRS présentées à la note 5 ainsi que des informations supplémentaires fournies.

B. Base de préparation

L'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* stipule que la plupart des sociétés d'État mères doivent préparer et rendre public un rapport financier trimestriel pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} avril 2011, et que ce rapport doit être conforme à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires sont des états résumés, comme permis par l'IAS 34. À ce titre, ils ne comprennent pas l'intégralité des informations requises dans un jeu complet d'états financiers. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ne sont pas audités.

i. Filiales et entités *ad hoc*

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires comprennent les comptes de la Société; de ses filiales, à savoir ARTV et The Documentary Channel (*documentary*); et de deux entités *ad hoc*, à savoir le Broadcast Centre Trust et la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada. Ces entités sont réputées être contrôlées par la Société. Le contrôle est présumé exister lorsque la Société détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Le contrôle existe également lorsque la Société dispose de l'un ou l'autre des pouvoirs suivants : pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote d'une entité en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs; pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un contrat; pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration; pouvoir d'obtenir des avantages de ses activités; ou pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration.

Le contrôle est présumé exister quand la Société assume la majorité des risques liés au recouvrement des créances d'une entité *ad hoc* parce qu'elle a fourni une garantie.

Le contrôle est également exercé quand la Société donne en garantie de la dette obligataire d'une entité *ad hoc* les loyers qu'elle paie pour les locaux qu'elle occupe.

Les états financiers consolidés de la Société incluent les états financiers des filiales et des entités *ad hoc* du début à la fin de la période pendant laquelle le contrôle est exercé. Les filiales et les entités *ad hoc* appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales de la Société sont présentées dans les capitaux propres, séparément de la participation de la Société dans les capitaux propres de la Société. Au départ, les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être évaluées à la juste valeur ou à la part proportionnelle de la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité acquise revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle égale le montant initialement comptabilisé de ces participations, majoré de la part des changements subséquents dans les capitaux propres qui revient aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit pour elles par un solde déficitaire.

Les transactions, soldes, produits et charges intra-groupe sont intégralement éliminés au moment de la consolidation.

Des changements dans la participation de la Société dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Les valeurs comptables des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de ces participations relatives dans les filiales. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement dans les capitaux propres et attribuée au propriétaire de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte à comptabiliser à la sortie de l'actif est calculé comme étant la différence entre (i) la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée, et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Les montants comptabilisés antérieurement en autres éléments du résultat global au titre de la filiale sont comptabilisés de la même manière qu'ils devraient l'être en cas de sortie des actifs ou passifs en cause.

ii. Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Société a une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les résultats et les actifs et les passifs des entreprises associées sont intégrés dans les présents états financiers consolidés résumés au moyen de la méthode comptable de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. La valeur comptable de la participation de la Société dans une entité est ajustée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat, les autres éléments du résultat global et les distributions de l'entité. Les entreprises associées appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

Quand la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable de cette participation, y compris tout investissement à long terme, est ramenée à zéro, et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si elle a contracté une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen des participations est effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

C. Financement public

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada.

Le crédit parlementaire pour les activités opérationnelles est comptabilisé dans l'État consolidé résumé du résultat, pour le montant qui correspond à la différence nette entre les charges budgétées et les produits autogénérés pour le trimestre.

Les budgets trimestriels sont dérivés du budget annuel approuvé par le Conseil d'administration au début de chaque exercice. Ils reflètent le financement public attendu de l'exercice ainsi que les impacts saisonniers des charges et des produits autogénérés.

Le crédit parlementaire pour le fonds de roulement est présenté comme des produits dans la rubrique Financement public de l'État consolidé résumé du résultat.

Le crédit parlementaire pour les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les actifs sous contrat de location-financement qui sont amortissables est comptabilisé comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé résumé de la situation financière, et est amorti de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les actifs sous contrat de location-financement auxquels il se rapporte.

3. Principales conventions comptables (suite)

D. Licences réglementaire

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

E. Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis et les biens vendus dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Ils sont diminués des commissions d'agence et des réductions. Les produits proviennent de la vente de publicité, de l'exploitation de services spécialisés, d'autres produits et de produits financiers, et sont comptabilisés quand leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que des critères particuliers sont remplis pour chacune des activités de la Société décrites ci-après.

i. Produits publicitaires

Les produits provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

ii. Produits tirés des services spécialisés

Les produits tirés des services spécialisés englobent les produits provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire, les produits d'abonnement ainsi que les produits provenant de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs tiers par les chaînes spécialisées.

Les produits provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que le service spécialisé n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des ventes d'émissions et des abonnements sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

3. Principales conventions comptables (suite)

iii. Autres produits

Les autres produits comprennent notamment les produits découlant de la location d'espaces, d'installations et de services, de la vente de productions publicitaires, des commandites d'émissions, des droits de retransmission, des activités à titre de diffuseur-hôte, de la vente de biens et de la contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL). Ces produits sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les produits tirés de la location d'espaces, d'installations et de services sont comptabilisés dans l'État consolidé résumé du résultat selon la méthode linéaire pendant la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location sont compris dans le produit de location total et sont comptabilisés dans ce produit pendant la durée du contrat de location. Le produit tiré de la sous-location d'un bien est comptabilisé en autres produits.

Les produits de la vente de services sont comptabilisés lorsque le service a été rendu et qu'il est probable que la contrepartie sera reçue. Lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations, le produit est comptabilisé selon la méthode linéaire. Les services vendus portent notamment sur les productions commerciales, les commandes d'émissions et d'autres services.

Les droits de retransmission et les contributions du FAPL sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.

Les produits tirés de la vente de biens sont comptabilisés quand la Société a transféré au client les risques et les avantages de la propriété des biens et qu'elle ne participe plus à la gestion des biens, comme les livres et les DVD.

iv. Produits financiers

Les produits financiers incluent les intérêts provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement net dans un contrat de location-financement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Principales conventions comptables (suite)

F. Charges rattachées aux services de télévision, de radio et de nouveaux médias

Les charges rattachées aux services de télévision, de radio et de nouveaux médias comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, le coût des activités liées à la main-d'œuvre technique et aux installations et l'amortissement des immobilisations corporelles. Une partie des dépenses qui sont directement attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, Finances et Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés sont également inclus dans les charges correspondantes. Les charges rattachées aux services de télévision, de radio et de nouveaux médias englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

G. Programmation

Par programmation on entend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

La programmation réalisée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias à l'État consolidé du résultat global, selon le tableau sur la constatation des charges, ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés soit comme charges payées d'avance soit comme programmation, selon que les critères applicables à la comptabilisation de la programmation indiqués ci-dessous sont remplis ou non. Si les critères ne sont pas rencontrés initialement, les paiements liés aux droits de diffusion sont constatés au titre de charges payées d'avance. Les paiements sont virés des charges payées d'avance à la programmation lorsque les critères suivants sont remplis : le coût est établi, le matériel est accepté et l'émission est disponible pour diffusion. Les coûts sont imputés aux charges de l'exercice selon le tableau sur la constatation des charges, ou encore lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Les coûts des émissions qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont décomptabilisés.

Le tableau sur la constatation des charges ci-après repose sur les expériences de diffusion passées, les chiffres d'auditoire et les plans de télédiffusion futurs. Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

3. Principales conventions comptables (suite)

Catégorie	Constatation des charges par diffusion
Films	50 %/30 %/20 %
Séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe ¹)	70 %/30 %
Séries dramatiques pour tous à créneau fixe	50 %/30 %/20 %
Autres séries dramatiques à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions d'arts, de musique et de variétés (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 %/30 %
Séries arts, musique et variétés à créneau fixe	50 %/30 %/20 %
Documentaires	CBC Television : 70 %/30 % Télévision de Radio-Canada : 100 %
Documentaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 %/30 %
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions pour enfants – émissions d'animation et émissions préscolaires	Également entre chaque diffusion, jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions dramatiques pour jeunes et enfants	70 %/30 %
Autres émissions pour jeunes	33 %/33 %/34 %

1 Diffusion des épisodes de manière consécutive.

3. Principales conventions comptables (suite)

H. Immobilisations corporelles et actifs sous contrat de location-financement

Les immobilisations corporelles et les actifs sous contrat de location-financement au 1^{er} avril 2010, la date de la transition aux IFRS, ont été évalués au coût, exception faite de certains terrains et immeubles à vocation générale, qui ont été évalués à la juste valeur. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur leur durée d'utilité estimative. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales catégories dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus en propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat. Les actifs sous contrat de location-financement sont traités de la même manière que les actifs détenus en propre.

Les améliorations locatives sont inscrites à l'actif et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la date la plus proche.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

3. Principales conventions comptables (suite)

L'amortissement est calculé selon les durées d'utilité suivantes :

Immeubles	15 à 65 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Micro-ordinateurs	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la Télévision et de la Radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'élément hors activités opérationnelles dans l'État consolidé résumé du résultat.

I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition. Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif dans la mesure où : le projet de développement de l'application est techniquement réalisable; la Société entend achever le développement de l'application en vue d'utiliser ou de vendre celle-ci, et dispose de ressources suffisantes pour le faire; il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable; et il est probable que le nouvel actif générera des avantages économiques futurs. Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initial comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service. Les durées d'utilité estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé résumé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans). Les durées d'utilité estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées chaque année pour déceler toute dépréciation lors de l'examen annuel de leur durée d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

Un logiciel généré à l'interne qui n'est pas encore prêt à être utilisé est soumis à un test de dépréciation à la date de transition et l'est de nouveau à chaque période suivante de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de sa dépréciation ou non, jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé.

3. Principales conventions comptables (suite)

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé en éléments hors activités opérationnelles dans l'État consolidé résumé du résultat.

J. Dépréciation d'actifs

À chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement budgétaire consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités.

La Société évalue la valeur recouvrable de ses actifs du point de vue du potentiel de service, qui représente, en ce qui la concerne, la valeur d'utilité des actifs. Le niveau de service fourni par CBC/Radio Canada, auquel contribuent les droits sur les émissions et les logiciels développés à l'interne, est en grande partie fonction du mandat de service public conféré à la Société.

K. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, laquelle est majorée ou minorée, selon le cas, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers et des passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net). Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

i. Classement des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et mesurés comme suit :

Actif/Passif	Classement	Mesure
Trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Billets à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût amorti
Placements à long terme ¹	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Passif financier lié à la monétisation de créances	Autres passifs	Coût amorti
Dette obligataire	Autres passifs	Coût amorti
Effets à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

¹ Comprend seulement les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable.

3. Principales conventions comptables (suite)

ii. Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument de créance et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou les décaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument de créance ou, selon les cas, une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits financiers et les charges financières qui se rapportent aux instruments de créance autres que les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont mesurés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net », placements « détenus jusqu'à leur échéance », actifs financiers « disponibles à la vente », et « prêts et créances ». Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers, en fonction de la nature et de l'objectif de ceux-ci.

iv. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir; ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par la Société et qui présentent une expérience récente de prise de bénéfices à court terme; ou
- s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

3. Principales conventions comptables (suite)

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lors de sa comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, surviendrait; ou
- si l'actif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, qui est géré et sa performance, évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à la stratégie de gestion des risques ou de placement documentée de la Société, et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base; ou
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou des dérivés incorporés.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé en résultat. Les profits nets ou les pertes nettes comptabilisés en résultat comprennent les dividendes ou intérêts gagnés sur l'actif financier et sont inclus dans le poste « Autres produits » de l'État consolidé résumé du résultat.

v. Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, au coût amorti diminué de toute perte de valeur.

Si, pendant la période annuelle considérée ou les deux périodes annuelles précédentes, la Société a vendu ou a reclassé avant l'échéance une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance, elle ne doit pas classer des actifs financiers comme détenus jusqu'à leur échéance, à moins que la vente ou le reclassement : i) soient tellement proches de l'échéance ou de la date de remboursement de l'actif financier que des variations du taux d'intérêt du marché auraient un effet négligeable sur la juste valeur de l'actif financier, ii) surviennent après que l'entité a encaissé la quasi-totalité du montant en principal d'origine de l'actif financier dans le cadre de l'échéancier prévu ou du fait de paiements anticipés; ou iii) soient attribuables à un événement isolé, indépendant du contrôle de l'entité, qui n'est pas appelé à se reproduire et que l'entité n'aurait pu raisonnablement anticiper.

vi. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et des créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées au poste Réserve liée à la réévaluation des placements. Quand le placement est sorti, le gain ou la perte cumulé comptabilisé dans la réserve liée à la réévaluation des placements est reclassé en résultat.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit de la Société à recevoir ces dividendes est établi.

vii. Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et les créances (y compris les clients et autres créances) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts n'aurait pas d'incidence importante.

viii. Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective de dépréciation d'un actif financier pourrait être

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- la probabilité croissante de faillite de la contrepartie;
- des changements récents constatés dans la solvabilité de la contrepartie;
- des anomalies ou des tendances économiques négatives connues dans les secteurs d'activité dans lesquels une partie importante des débiteurs exercent leur activité.

Par ailleurs, pour ce qui est des placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, une diminution importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

3. Principales conventions comptables (suite)

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les comptes clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être l'expérience des recouvrements de paiements de la Société, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée irrécouvrable, elle est radiée à l'encontre du compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment radiés est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente s'est déprécié, les pertes de valeur cumulatives précédemment comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat dans la période concernée.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en résultat. Une augmentation de la juste valeur à la suite d'une perte de valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve liée à la réévaluation des placements.

3. Principales conventions comptables (suite)

ix. Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle peut être tenue de payer. Si la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise le produit reçu à titre d'emprunt garanti.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir, et de tout profit ou perte cumulé qui avait été comptabilisé en autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres est comptabilisée en résultat.

x. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » ou des « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un passif financier est classé comme un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout profit ou perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé en résultat. Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat comprend les intérêts payés sur le passif financier et est inclus dans le poste « Autres profits et pertes » de l'État consolidé résumé du résultat.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Principales conventions comptables (suite)

xi. Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée en résultat.

xii. Instruments financiers dérivés

La Société est partie à divers instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition au risque de change. Elle n'applique pas la comptabilité de couverture à ses dérivés.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé dans l'État consolidé résumé du résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont présentées dans l'État consolidé résumé de la situation financière; les instruments financiers dérivés ayant des justes valeurs positives sont comptabilisés à titre de dérivés en position d'actif et ceux ayant des justes valeurs négatives, à titre de dérivés en position de passif.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont séparés des contrats hôtes si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, et si les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L. Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.

M. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

3. Principales conventions comptables (suite)

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée quand les avantages attendus d'un contrat par la Société sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est établie au plus faible du coût attendu de sortie du contrat et du coût net attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs associés au contrat.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif s'il est presque certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

N. Éventualités

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé résumé de la situation financière. Ils peuvent résulter de l'incertitude entourant l'existence d'un passif, ou représenter un passif existant dont le règlement n'est pas probable ou dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé quand son existence est confirmée par un événement futur, que son règlement devient probable ou qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable.

O. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment le rendement attendu à long terme des actifs des régimes, la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants.

3. Principales conventions comptables (suite)

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement attendu des actifs du régime sont comptabilisés en résultat net dans la période où ils sont engagés ou obtenus. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis, sinon, il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent. Les gains et les pertes actuariels sur les actifs des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs pour une période donnée. Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats réels des actifs et les prévisions établies, ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées.

L'obligation au titre de prestations définies est actualisée au moyen du taux déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent approximativement à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société, l'actif comptabilisé représente au plus le total du coût des services passés non encore comptabilisé et de la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actuelle des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

P. Avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi

i. Avantages à court terme et absences à court terme rémunérées

La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme aux moments suivants :

- dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels;
- dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie;
- dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.

3. Principales conventions comptables (suite)

Le passif au titre de ces avantages n'est pas actualisé en raison de leurs échéances rapprochées.

ii. Autres avantages du personnel à long terme

Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages du personnel à long terme aux moments suivants :

- lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail;
- pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi et les charges s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains et les pertes actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent.

iii. Indemnités de fin de contrat de travail

La Société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail au passif et en charges si elle est manifestement engagée à mettre à exécution un plan formalisé pour mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite ou pour octroyer des indemnités de fin de contrat de travail après avoir fait une offre pour encourager les départs volontaires. Les indemnités accordées en cas de départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a fait une telle offre à son personnel, s'il est probable que l'offre sera acceptée et s'il est possible d'évaluer de manière fiable le nombre d'employés qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont payables plus de douze mois après la date de clôture, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

Q. Actif classé comme détenu en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de constatation d'une vente dans un délai d'un an suivant la date de classement de l'actif. Un actif détenu en vue de la vente est évalué à sa valeur comptable antérieure ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

3. Principales conventions comptables (suite)

R. Location

Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple.

i. La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs provenant d'un contrat de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

ii. La Société en tant que preneur

Un actif acquis au moyen d'un contrat de location-financement est comptabilisé à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.

S. Produit différés

Les produits différés ont trait principalement aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est un locataire. Les produits différés sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'État consolidé résumé du résultat pendant toute la période de location.

T. Charges différées

Les charges différées ont trait principalement aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État de la situation financière.

3. Principales conventions comptables (suite)

U. Devises

Les états consolidés résumés sont présentés en dollars (\$) canadiens, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises à la fin de la période de présentation de l'information financière sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'État consolidé résumé de la situation financière. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises qui sont présentés à leur juste valeur sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

V. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

i. Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable de l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé résumé du résultat, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

ii. Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé en fonction des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. Il est également constaté sur les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisées reportés en avant à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

3. Principales conventions comptables (suite)

Un actif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces différences temporelles déductibles et ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

W. Stocks de produit dérivés

Les stocks de produits dérivés sont présentés au coût ou, si elle est inférieure, à la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts de la vente. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et comprend d'autres coûts engagés pour transporter les produits dérivés à l'emplacement où ils se trouvent et les mettre dans l'état où ils sont.

X. Parties liées

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du Gouvernement du Canada, les filiales, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de la famille proche de ces parties liées, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada. La liste des entités publiques au sein de la sphère nationale de gouvernement a été fournie par le Gouvernement du Canada sur son site web www.canada.gc.ca.

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces entités conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants

A. Sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

Pour préparer les présents états financiers consolidés résumés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers consolidés résumés, ainsi que sur la valeur des produits et des charges présentés dans la période.

Les estimations et les hypothèses importantes sur lesquelles sont fondés les états financiers consolidés résumés de la Société influent sur les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que de la programmation, et les provisions subordonnées au dénouement de litiges et à autres éventualités.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

Les estimations et les hypothèses de la direction reposent sur des renseignements externes et sur des situations observables lorsque cela est possible, auxquels s'ajoutent, au besoin, des analyses internes. Ces estimations et hypothèses ont été appliquées au cours de la période visée en cohérence avec les périodes antérieures, et la Société n'a connaissance d'aucun engagement ou événement ni d'aucune incertitude qui pourraient avoir une incidence importante sur les méthodes ou les hypothèses à la base des estimations faites dans les présents états financiers consolidés résumés. La direction revoit régulièrement les estimations et tout changement est comptabilisé de façon prospective et inclus dans l'État consolidé résumé du résultat dans la période ou les périodes, selon le cas, concernées par le changement, s'il concerne cette période seulement, ou dans la période du changement et des périodes ultérieures, si celles-ci le sont également concernées par le changement. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Comme il est indiqué dans le paragraphe ci-dessus, la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies repose sur des hypothèses visant à évaluer l'obligation au titre des prestations définies et le rendement futur des actifs des régimes. Les hypothèses et estimations portent principalement sur le taux d'actualisation, le rendement attendu des actifs du régime et la croissance des salaires. Les changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Les différences entre les rendements attendu et réel des actifs du régime auraient aussi pour effet de modifier les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

Le tableau suivant présente ces effets :

Effet des changements dans les hypothèses	Trimestre terminé le 30 juin 2011	
	Montants comptabilisés en résultat	Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %
Effet d'une augmentation de 1 %	(2,2) millions de dollars	(535) millions de dollars
Effet d'une diminution de 1 %	1,4 millions de dollars	606 millions de dollars
Taux attendu de rendement des actifs du régime	6,50 %	s. o.
Effet d'une augmentation de 1 %	(11,2) millions de dollars	s. o.
Effet d'une diminution de 1 %	11,2 millions de dollars	s. o.
Rendement réel des actifs du régime		
Effet d'un gain de 1 % (Rendement supérieur)		(45) millions de dollars
Effet d'une perte de 1 % (Rendement inférieur)		45 millions de dollars

B. Jugements importants

Dans l'application des conventions comptables de la Société, la direction a formé des jugements importants, dont les plus influents sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, hormis ceux qui portent sur les estimations, sont les suivants :

- la Société exerce une influence notable sur Canadian Satellite Radio Holdings Inc. depuis la fusion;
- la Société assume la majorité des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada en raison de la garantie fournie et, de ce fait, devrait consolider les résultats de cette entité dans les siens;
- une entente concernant les transpondeurs satellitaires constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, et ce contrat de location et le contrat de location d'un car de reportage répondent aux critères d'un contrat de location-financement;
- à la date de présentation de l'information financière, les actifs d'impôt différé ne devraient pas être comptabilisés, puisqu'il est improbable qu'un bénéfice imposable futur permette de les recouvrer.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

Les jugements importants sont revus à chaque période de présentation de l'information financière.

5. Transition aux IFRS

A. Transition aux IFRS

Comme il est indiqué à la note 3, les présents états financiers sont les premiers états financiers consolidés résumés que la Société a préparés conformément à l'IAS 34 et à l'IFRS 1.

La Société a appliqué l'IFRS 1 aux présentes. Elle a suivi les conventions comptables énoncées à la note 3 pour préparer les états financiers consolidés résumés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 et les informations comparatives incluses relativement au trimestre terminé le 30 juin 2010, ainsi que l'État consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS en date du 1^{er} avril 2010 (la date à laquelle la Société est passée aux IFRS).

Aux fins de l'établissement de l'État consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Société a procédé à des ajustements de montants présentés précédemment dans des états financiers conformes aux PCGR du Canada. Les tableaux ci-après et les notes qui les accompagnent expliquent l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés de la Société.

Conformément à l'IFRS 1, la Société a appliqué, dans les présents états financiers consolidés résumés, les exceptions obligatoires et certaines exemptions facultatives relativement à l'application rétrospective intégrale des IFRS.

B. Exemptions de l'application rétrospective intégrales des IFRS choisies par la Société

La Société a choisi de se prévaloir des exemptions facultatives qui suivent concernant l'application rétrospective intégrale.

i. Regroupements d'entreprises

La Société a décidé de ne pas appliquer rétrospectivement l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à des regroupements d'entreprises qui se sont produits avant la date de transition.

ii. Utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé

Comme l'autorise l'IFRS 1, la Société a décidé d'évaluer certains de ses terrains et immeubles à la juste valeur à la date de transition et d'utiliser cette juste valeur comme coût présumé.

5. Transition aux IFRS (suite)

iii. Avantages du personnel

La Société a décidé d'appliquer l'exemption prévue à IFRS 1, c'est-à-dire de comptabiliser les gains et les pertes actuariels cumulés à la date de transition et de fournir des données historiques sur l'obligation au titre des prestations définies, les actifs des régimes et les ajustements liés à l'expérience seulement à compter de la date de transition.

iv. Contrats de location

La Société a décidé de se prévaloir de l'exemption facultative prévue à l'IFRS 1 et d'appliquer les dispositions de l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. En vertu de ces dispositions, la Société a pu déterminer si un accord existant à la date de transition aux IFRS contenait un contrat de location sur la base des faits et des circonstances à cette date.

v. Coûts d'emprunt

La Société a décidé d'appliquer la norme IAS 23 à compter du 1^{er} avril 2010, pour éviter un retraitement rétrospectif concernant les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'actifs qualifiés.

5. Transition aux IFRS (suite)

C. État consolidé de la situation financière et rapprochements des capitaux propres

(dollars canadiens)

	PCGR du Canada	IC ¹	Contrat de location ²	1 ^{er} avril 2010		Placements à long terme ⁵	PPCD ⁶	IFRS
				Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴			
		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	
				(milliers de dollars)				
ACTIF								
Courant								
Trésorerie	50 003	-	-	3 167	-	-	-	53 170
Clients et autres créances	194 512	-	-	63	-	-	-	194 575
Programmation	178 243	-	-	-	-	-	-	178 243
Stocks de produits dérivés	1 703	-	-	-	-	-	-	1 703
Charges payées d'avance	148 215	-	-	349	-	-	-	148 564
Billets à recevoir	-	-	-	2 047	-	-	-	2 047
Investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	2 182	-	-	-	2 182
	572 676	-	-	7 808	-	-	-	580 484
Non courant								
Immobilisations corporelles	925 812	162 377	-	-	-	-	-	1 088 189
Immobilisations incorporelles	47 725	-	-	-	-	-	-	47 725
Actifs sous contrat de location-financement	-	-	55 591	-	-	-	-	55 591
Créances à long terme	10 090	-	-	-	-	-	-	10 090
Billets à recevoir	-	-	-	53 638	-	-	-	53 638
Investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	58 960	-	-	-	58 960
Charges différées	16 467	-	-	-	-	-	-	16 467
Participation dans une entreprise associée	7 260	-	-	-	-	-	-	7 260
	1 007 354	162 377	55 591	112 598	-	-	-	1 337 920
TOTAL DE L'ACTIF	1 580 030	162 377	55 591	120 406	-	-	-	1 918 404

1 Immobilisations corporelles

2 Transpondeurs sous contrat de location-financement

3 Consolidation d'entités ad hoc

4 Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5 Placements à long terme – ajustement à la juste valeur

6 Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer

5. Transition aux IFRS (suite)

	PCGR du Canada	IC ¹	Contrat de location ²	1 ^{er} avril 2010		Placements à long terme ⁵	PPCD ⁶	IFRS
				Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴			
		(i)	(ii)	(iii) (milliers de dollars)	(iv)	(v)	(vi)	
PASSIF								
Courant								
Créditeurs et charges à payer	176 497	-	-	1 735	-	-	(50 070)	128 162
Provisions	-	-	-	-	-	-	50 070	50 070
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	130 899	-	-	-	-	-	-	130 899
Dette obligataire	19 223	-	-	-	-	-	-	19 223
Garantie financière	10 419	-	-	(10 419)	-	-	-	-
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 174	-	-	-	-	-	-	10 174
Obligation au titre de contrats de location-financement	-	-	7 300	-	-	-	-	7 300
Effets à payer	-	-	-	4 897	-	-	-	4 897
Produits différés	2 185	-	-	-	-	-	-	2 185
Instruments financiers dérivés	297	-	-	-	-	-	-	297
	349 694	-	7 300	(3 787)	-	-	-	353 207
Non courant								
Entreprise associée	1 417	-	-	-	-	-	-	1 417
Produits différés	2 303	-	-	-	-	-	-	2 303
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	412 732	-	-	-	(82 825)	-	-	329 907
Dette obligataire	309 179	-	-	-	-	-	-	309 179
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 221	-	-	-	-	-	-	10 221
Obligation au titre de contrats de location-financement	-	-	65 676	-	-	-	-	65 676
Effets à payer	-	-	-	129 649	-	-	-	129 649
Financement des immobilisations différé	632 221	-	-	-	-	-	-	632 221
	1 368 073	-	65 676	129 649	(82 825)	-	-	1 480 573
CAPITAUX PROPRES								
Résultats non distribués	(138 017)	162 377	(17 385)	(5 456)	82 825	7 675	-	92 019
Cumul des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(7 675)	-	(7 675)
Total des capitaux propres attribuables à la Société	(138 017)	162 377	(17 385)	(5 456)	82 825	-	-	84 344
Participations ne donnant pas le contrôle	280	-	-	-	-	-	-	280
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(137 737)	162 377	(17 385)	(5 456)	82 825	-	-	84 624
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 580 030	162 377	55 591	120 406	-	-	-	1 918 404

5. Transition aux IFRS (suite)

(dollars canadiens)

	PCGR du Canada	IC ¹ <i>(i)</i>	Contrat de location ² <i>(ii)</i>	31 mars 2011		PPCD ⁵ <i>(vi)</i>	IFRS
				Entités ad hoc ³ <i>(iii)</i>	Régimes de retraite ⁴ <i>(iv)</i>		
				<i>(milliers de dollars)</i>			
ACTIF							
Courant							
Trésorerie	59 001	-	-	4 223	-	-	63 224
Clients et autres créances	173 390	-	-	373	-	-	173 763
Programmation	163 658	-	-	-	-	-	163 658
Stocks de produits dérivés	1 089	-	-	-	-	-	1 089
Charges payées d'avance	138 361	-	-	328	-	-	138 689
Billets à recevoir	-	-	-	2 023	-	-	2 023
Investissement net dans un contrat de location- financement	-	-	-	2 351	-	-	2 351
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	154	-	-	-	-	-	154
	535 653	-	-	9 298	-	-	544 951
Non courant							
Immobilisations corporelles	925 775	154 820	-	-	-	-	1 080 595
Immobilisations incorporelles	39 687	-	-	-	-	-	39 687
Actifs sous contrat de location- financement	7 704	-	48 538	-	-	-	56 242
Régimes de retraite	-	-	-	-	148 769	-	148 769
Créances à long terme	-	-	-	-	-	-	-
Billets à recevoir	-	-	-	51 765	-	-	51 765
Investissement net dans un contrat de location- financement	-	-	-	56 577	-	-	56 577
Charges différées	3 003	-	-	-	-	-	3 003
Participation dans une entreprise associée	17	-	-	-	-	-	17
	976 186	154 820	48 538	108 342	148 769	-	1 436 655
TOTAL DE L'ACTIF	1 511 839	154 820	48 538	117 640	148 769	-	1 981 606

1 Immobilisations corporelles

2 Transpondeurs sous contrat de location-financement

3 Consolidation d'entités ad hoc

4 Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5 Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer

5. Transition aux IFRS (suite)

	PCGR du Canada	IC ¹ (i)	31 mars 2011			PPCD ⁵ (vi)	IFRS
			Contrat de location ² (ii)	Entités <i>ad hoc</i> ³ (iii) (milliers de dollars)	Régimes de retraite ⁴ (iv)		
PASSIF							
Courant							
Créiteurs et charges à payer	151 220	-	-	2 792	-	(28 676)	125 336
Provisions	-	-	-	-	-	28 676	28 676
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	144 703	-	-	-	-	-	144 703
Dette obligataire	19 642	-	-	-	-	-	19 642
Garantie financière	9 811	-	-	(9 811)	-	-	-
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 337	-	-	-	-	-	10 337
Obligation au titre de contrats de location-financement	1 540	-	7 803	-	-	-	9 343
Effets à payer	-	-	-	5 404	-	-	5 404
Produits différés	3 825	-	-	-	-	-	3 825
Instruments financiers dérivés	715	-	-	-	-	-	715
	341 793	-	7 803	(1 615)	-	-	347 981
Non courant							
Entreprise associée	1 417	-	-	-	-	-	1 417
Produits différés	2 726	-	-	-	-	-	2 726
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	411 350	-	-	-	(201 082)	-	210 268
Dette obligataire	299 237	-	-	-	-	-	299 237
Passif financier lié à la monétisation de créances	-	-	-	-	-	-	-
Obligation au titre de contrats de location-financement	6 263	-	57 873	-	-	-	64 136
Effets à payer	-	-	-	124 353	-	-	124 353
Financement des immobilisations différé	609 428	-	-	-	-	-	609 428
	1 330 421	-	57 873	124 353	(201 082)	-	1 311 565
CAPITAUX PROPRES							
Résultats non distribués	(167 638)	154 820	(17 138)	(5 098)	349 851	-	314 797
Cumul des autres éléments du résultat global	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Total des capitaux propres attribuables à la Société	(162 638)	154 820	(17 138)	(5 098)	349 851	-	319 797
Participations ne donnant pas le contrôle	2 263	-	-	-	-	-	2 263
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(160 375)	154 820	(17 138)	(5 098)	349 851	-	322 060
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 511 839	154 820	48 538	117 640	148 769	-	1 981 606

5. Transition aux IFRS (suite)

D. État consolidé du résultat et rapprochements

(dollars canadiens)

	PCGR du Canada	IC ¹	31 mars 2011		Régimes de retraite ⁴	Total partiel IFRS
		(i)	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	(iv)	
			(ii)	(iii)		
			(milliers de dollars)			
PRODUITS						
Publicité	367 700	-	-	-	-	367 700
Services spécialisés	152 971	-	-	-	-	152 971
Autres produits	127 771	(103)	-	3 228	-	130 896
Produits financiers	1 506	-	-	3 690	-	5 196
	649 948	(103)	-	6 918	-	656 763
CHARGES						
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1 476 778	-	-	-	(28 281)	1 448 497
Services spécialisés	133 273	-	-	-	-	133 273
Amortissement des immobilisations corporelles	112 656	7 454	7 053	-	-	127 163
Amortissement des immobilisations incorporelles	17 887	-	-	-	-	17 887
Transmission, distribution et collecte	54 573	-	(12 030)	-	(932)	41 611
Administration nationale	12 804	-	-	247	(250)	12 801
Paiements aux stations privées	3 018	-	-	-	-	3 018
Charges financières	23 557	-	4 730	6 313	-	34 600
Pertes de l'entreprise associée	5 000	-	-	-	-	5 000
	1 839 546	7 454	(247)	6 560	(29 463)	1 823 850
Perte opérationnelle avant financement public	(1 189 598)	(7 557)	247	358	29 463	(1 167 087)
FINANCEMENT PUBLIC						
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	1 031 581	-	-	-	-	1 031 581
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	-	-	-	-	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé	124 357	-	-	-	-	124 357
	1 159 938	-	-	-	-	1 159 938
Résultat net de l'exercice	(29 660)	(7 557)	247	358	29 463	(7 149)
Résultat net attribuable :						
À la Société	(29 621)	(7 557)	247	358	29 463	(7 110)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(39)	-	-	-	-	(39)
	(29 660)	(7 557)	247	358	29 463	(7 149)

1 Immobilisations corporelles

2 Transpondeurs sous contrat de location-financement

3 Consolidation d'entités ad hoc

4 Charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

(dollars canadiens)

	Total partiel IFRS	31 mars 2011		IFRS
		Placements à long terme ¹	Fonction ²	
		(v)	(vii)	
		(milliers de dollars)		
PRODUITS				
Publicité	367 700	-	-	367 700
Services spécialisés	152 971	-	-	152 971
Autres produits	130 896	-	-	130 896
Produits financiers	5 196	-	-	5 196
	656 763	-	-	656 763
CHARGES				
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1 448 497	-	105 192	1 553 689
Services spécialisés	133 273	-	(1 185)	132 088
Amortissement des immobilisations corporelles	127 163	-	(127 163)	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	17 887	-	(17 887)	-
Transmission, distribution et collecte	41 611	-	40 520	82 131
Administration nationale	12 801	-	523	13 324
Paievements aux stations privées	3 018	-	-	3 018
Charges financières	34 600	-	-	34 600
Pertes de l'entreprise associée	5 000	7 675	-	12 675
	1 823 850	7 675	-	1 831 525
Perte opérationnelle avant financement public	(1 167 087)	(7 675)	-	(1 174 762)
FINANCEMENT PUBLIC				
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	1 031 581	-	-	1 031 581
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	-	-	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé	124 357	-	-	124 357
	1 159 938	-	-	1 159 938
Résultat net de l'exercice	(7 149)	(7 675)	-	(14 824)
Résultat net attribuable :				
À la Société	(7 110)	(7 675)	-	(14 785)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(39)	-	-	(39)
	(7 149)	(7 675)	-	(14 824)

1 Placements à long terme – ajustement à la juste valeur

2 Changement dans la présentation de l'État consolidé du résultat – fonction au lieu de nature

5. Transition aux IFRS (suite)

E. État consolidé du résultat global et rapprochements

(dollars canadiens)

	31 mars 2011					Total partiel IFRS
	PCGR du Canada	IC ¹	Contrat de location ²	Entités ad hoc ³	Régimes de retraite ⁴	
		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	
RÉSULTAT GLOBAL						
Résultat net de l'exercice	(29 660)	(7 557)	247	358	29 463	(7 149)
Autres éléments du résultat global						
Gains actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	237 563	237 563
Reclassement au résultat des profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	5 000	-	-	-	-	5 000
Total du résultat global de l'exercice	(24 660)	(7 557)	247	358	267 026	235 414
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL ATTRIBUABLE :						
À la Société	(24 621)	(7 557)	247	358	267 026	235 453
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(39)	-	-	-	-	(39)
	(24 660)	(7 557)	247	358	267 026	235 414

1 Immobilisations corporelles

2 Transpondeurs sous contrat de location-financement

3 Consolidation d'entités ad hoc

4 Charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

	31 mars 2011			IFRS
	Total partiel IFRS	Placements à long terme ¹	Fonction ²	
		(v)	(vii)	
RÉSULTAT GLOBAL				
Résultat net de l'exercice	(7 149)	(7 675)	-	(14 824)
Autres éléments du résultat global				
Gains actuariels sur les régimes à prestations définies	237 563	-	-	237 563
Reclassement au résultat des profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	5 000	7 675	-	12 675
Total du résultat global de l'exercice	235 414	-	-	235 414
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL ATTRIBUABLE :				
À la Société	235 453	-	-	235 453
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(39)	-	-	(39)
	235 414	-	-	235 414

1 Placements à long terme – ajustement à la juste valeur

2 Changement dans la présentation de l'État consolidé du résultat – fonction au lieu de nature

5. Transition aux IFRS (suite)

F. Explication des rapprochements

i. Immobilisations corporelles

Sous le régime des IFRS, la Société a décidé de se prévaloir de l'exemption, prévue à IFRS 1, relative à l'utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé et de l'appliquer à certains terrains et immeubles à vocation générale. Le coût présumé (la juste valeur) à la date de transition est de 588,9 millions de dollars. Cette décision s'est répercutée sur la valeur des immobilisations corporelles, en hausse de 162,4 millions de dollars au 1^{er} avril 2010, et sur la dotation aux amortissements de l'exercice terminé le 31 mars 2011, en hausse de 7,5 millions de dollars.

Cette décision a également entraîné un changement dans les valeurs des actifs, de sorte que le profit sur la sortie d'actifs pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 a diminué de 0,1 million de dollars.

ii. Contrat de location

Par suite de l'application de l'IFRIC 4 à la date de transition, il a été déterminé qu'un accord portant sur la location de capacité satellitaire constituait un contrat de location-financement en vertu des IFRS. De ce fait, la Société a comptabilisé des actifs sous contrat de location-financement évalués à 55,6 millions de dollars et une obligation au titre de contrats de location-financement évaluée à 7,3 millions dans le passif courant et à 65,7 millions dans le passif non courant. Cette détermination a également eu un effet sur le résultat net de l'exercice terminé le 31 mars 2011 : la dotation aux amortissements a augmenté de 7,1 millions, les charges financières se sont accrues de 4,7 millions et les charges liées à la transmission, à la distribution et à la collecte ont diminué de 12,0 millions.

iii. Consolidation des entités *ad hoc*

Les IFRS ne comportent pas la notion comptable de « structure d'accueil admissible » reconnue par les PCGR du Canada. Une entité doit plutôt appliquer les lignes directrices fournies par l'IAS 27, *États financiers consolidés et séparés*, et par l'interprétation SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*. Ce faisant, la Société a conclu qu'ayant fourni une garantie, elle assume la majorité des risques inhérents au recouvrement des créances. En outre, la structure de gestion de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada répond au critère de « pilotage automatique » exposé dans la SIC-12. Par conséquent, en application des IFRS, en conformité avec les IFRS, la Société a consolidé la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

5. Transition aux IFRS (suite)

iv. Passifs et charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

Outre l'ajustement transitoire découlant de sa décision de se prévaloir de l'exemption relative aux avantages du personnel prévue à l'IFRS 1, la Société a dû apporter rétrospectivement d'autres ajustements aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel qui sont requis par l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Ces ajustements, qui portent sur les taux d'actualisation appliqués dans le calcul de l'obligation totale au titre des avantages, ont eu pour effet de retrancher 134,7 millions de dollars du passif total. Une fois prise en compte l'augmentation de 51,9 millions résultant de l'utilisation de l'exemption en vertu de l'IFRS 1, la diminution nette du passif total s'élève à 82,8 millions de dollars.

Par suite de l'adoption de l'IAS 19, le poste Autres éléments du résultat global de l'exercice terminé le 31 mars 2011 a connu une augmentation de 237,6 millions de dollars, attribuable à la comptabilisation des gains actuariels de la période. Cet ajustement a été comptabilisé directement aux capitaux propres. Pour le même exercice, les charges au titre des régimes de retraite et des autres avantages du personnel ont régressé de 29,5 millions de dollars.

v. Placements à long terme – ajustement à la juste valeur

La participation de la Société dans Sirius Canada était notamment composée d'actions de catégorie C. Celles-ci étaient traitées comme des instruments financiers disponibles à la vente et comptabilisées au coût, puisqu'elles n'avaient pas de cours coté sur un marché. Les normes IFRS exigent que les investissements dans des instruments de capitaux propres soient évalués à la juste valeur, à moins que la fourchette des estimations soit jugée trop large pour garantir leur fiabilité. L'impact de l'évaluation à la juste valeur des actions de catégorie C a été compensé par les actions de catégorie A également détenues par la Société, de telle sorte que le solde net d'ouverture du placement de la Société dans Sirius Canada Inc. est demeuré inchangé. Cependant, l'impact de la réévaluation des actions de catégorie C a été comptabilisé en autres éléments du résultat global, alors que dans le cas des actions de catégorie A, il a été comptabilisé en résultat net. Au final, le résultat global total demeure inchangé.

vi. Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer

IAS 1, *Présentation des états financiers*, prescrit la constatation sur une ligne distincte de l'État consolidé résumé de la situation financière des provisions comptabilisées par la Société. Ainsi, les montants, comptabilisés auparavant dans le poste « Créditeurs et charges à payer » ont été reclassés dans le nouveau poste « Provisions ».

5. Transition aux IFRS (suite)

vii. Changement dans la présentation de l'État consolidé du résultat global – fonction au lieu de nature

La Société a opté pour le classement des charges dans l'État consolidé du résultat global selon leur fonction plutôt que selon leur nature, la dotation aux amortissements étant affectée en conséquence aux différentes autres charges.

viii. Tableau des flux de trésorerie

Par suite de décisions en matière de conventions comptables prises par la Société en vertu d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de certains postes de l'État consolidé résumé des flux de trésorerie a été modifiée. Ainsi, les dividendes reçus sont maintenant inclus dans les activités d'investissement alors qu'ils faisaient partie des activités opérationnelles sous les PCGR du Canada; les intérêts payés ont été reclassés des activités opérationnelles aux activités de financement et les intérêts reçus, aux activités d'investissement. En outre, les changements dont il a été question précédemment relativement à l'État consolidé résumé de la situation financière et à l'État consolidé résumé du résultat se sont aussi répercutés sur certains montants inclus auparavant dans l'État consolidé des flux de trésorerie.

6. Clients et autres créances

	30 juin 2011	31 mars 2011 (milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2010
Comptes clients	184 809	159 037	182 954
Provision pour créances douteuses	(1 135)	(1 103)	(2 725)
Autres	16 225	15 829	14 346
	199 899	173 763	194 575

La durée moyenne de crédit est de 30 jours. La Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 3K viii.

Avant d'accepter tout nouveau client, la Société examine sa demande de crédit. Elle peut avoir recours à un système externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé. Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus deux fois l'an.

Aucun client unique n'est responsable de plus de 5 pour cent du solde total des comptes clients.

6. Clients et autres créances (suite)

Les comptes clients ci-dessus comprennent des créances (voir l'état chronologique des comptes clients ci-après) en souffrance à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans la solvabilité du débiteur et qu'elle estime être encore en mesure de recouvrer les sommes dues. La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

Comme d'autres radiodiffuseurs, la Société a recours à des agences, qui effectuent la majorité de ses ventes de publicité dans ses médias généralistes. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. En raison de ce décalage, une partie importante des comptes clients de la Société sont échus, mais non dépréciés.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

A. Ancienneté des comptes clients en souffrance mais non dépréciés

	30 juin 2011	31 mars 2011 (milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2010
31 à 60 jours	51 724	42 647	31 007
61 à 90 jours	32 385	15 737	19 196
91 à 120 jours	21 672	14 490	16 756
Total	105 781	72 874	66 959
Ancienneté moyenne (jours)	94,8	84,3	92,1

6. Clients et autres créances (suite)

B. Variation de la provision pour créances douteuses

	30 juin 2011	31 mars 2011
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Solde au début de la période	(1 103)	(1 025)
Pertes de valeur comptabilisées sur les créances	-	-
Créances irrécouvrables décomptabilisées pendant la période	-	-
Créances recouvrées pendant la période	20	-
Reprises de pertes de valeur	-	-
Augmentation de la provision pour créances douteuses	(52)	(78)
Solde à la fin de la période	(1 135)	(1 103)

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la grande clientèle de la Société et de l'absence de liens entre les clients.

7. Programmation

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>		
Émissions produites	109 015	91 496	95 905
Émissions en cours de production	54 554	34 905	49 274
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion	31 031	37 257	33 064
	194 600	163 658	178 243

Les pertes de valeur constatées au titre de la programmation en date de juin 2011 représentent 0,7 million de dollars (aucune perte de valeur constatée en 2010) et sont comptabilisées dans l'État consolidé résumé du résultat dans le poste intitulé « Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias ».

8. Charges payées d'avance

	30 juin 2011	31 mars 2011 (milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2010
Droits sur les émissions	38 792	102 903	110 785
Ententes de service	25 895	35 786	37 779
	64 687	138 689	148 564

9. Billets à recevoir

Par l'intermédiaire de l'entité *ad hoc* la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, la Société détient deux billets à recevoir pour la vente de terrains. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé. Les billets sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

La Société détient également, par suite de la fusion concernant Sirius (voir la note 14), des billets à recevoir qui ne portent aucun intérêt et sont remboursables dans un délai d'un an.

9. Billets à recevoir (suite)

Les paiements minimaux à recevoir pendant la durée des billets sont les suivants :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir (milliers de dollars)	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	8 372	4 577	5 567	2 023
Plus d'un an mais avant cinq ans	22 268	9 688	22 268	9 533
Plus de cinq ans	60 777	41 834	62 169	42 232
Moins : produits financiers non acquis	(35 318)	-	(36 216)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	56 099	56 099	53 788	53 788

Les intérêts inclus dans les produits de la période courante et comptabilisés comme des produits financiers s'élevaient à 0,9 million de dollars (1,0 million en 2010).

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir est la suivante :

	30 juin 2011	31 mars 2011 (milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2010
Incluse dans l'État consolidé résumé de la situation financière comme billets à recevoir :			
courante	4 577	2 023	2 047
non courante	51 522	51 765	53 638
	56 099	53 788	55 685

10. Investissement net dans un contrat de location financement

L'investissement net dans un contrat de location-financement, détenu par une filiale de la Société, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et vient à échéance en mai 2027. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

	30 juin 2011		31 mars 2011	
	Paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location
		(milliers de dollars)		
Moins d'un an	6 050	2 384	6 050	2 351
Plus d'un an mais avant cinq ans	24 200	11 136	24 200	10 969
Plus de cinq ans	68 144	44 833	69 656	45 608
Moins : produits financiers non acquis	(40 041)	-	(40 978)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	58 353	58 353	58 928	58 928

Les intérêts inclus dans les produits de la période courante et comptabilisés comme des produits financiers s'élèvent à 0,9 million de dollars (1,0 million en 2010).

10. Investissement net dans un contrat de location financement (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location est la suivante :

	30 juin 2011	31 mars 2011 <i>(milliers de dollars)</i>	1 ^{er} avril 2010
Incluse dans l'État consolidé résumé de la situation financière comme investissement net dans un contrat de location-financement:			
courante	2 384	2 351	2 182
non courante	55 969	56 577	58 960
	58 353	58 928	61 142

11. Immobilisations Corporelles

A. Coût et amortissement cumulé

La valeur comptable brute s'établit comme suit :

	30 juin 2011	31 mars 2011 <i>(milliers de dollars)</i>	1 ^{er} avril 2010
Coût	2 267 489	2 271 790	2 255 139
Amortissement cumulé	(1 202 429)	(1 191 195)	(1 166 950)
	1 065 060	1 080 595	1 088 189

11. Immobilisations Corporelles (suite)

	Terrains	Immeubles et améliorations locatives	Équipement technique et matériel de bureau	Autres (milliers de dollars)	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2011	179 982	295 290	1 409 727	304 059	82 732	2 271 790
Acquisitions	-	955	8 810	497	5 884	16 146
Transferts	-	2 558	25 292	4 715	(33 023)	(458)
Sorties	-	-	(18 526)	(1 463)	-	(19 989)
Coût au 30 juin 2011	179 982	298 803	1 425 303	307 808	55 593	2 267 489
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	-	(88 838)	(1 049 212)	(53 145)	-	(1 191 195)
Amortissement pour la période	-	(4 454)	(20 621)	(4 829)	-	(29 904)
Renversement de l'amortissement lors de sorties	-	-	17 923	747	-	18 670
Amortissement cumulé au 30 juin 2011	-	(93 292)	(1 051 910)	(57 227)	-	(1 202 429)
Valeur comptable nette au 30 juin 2011	179 982	205 511	373 393	250 581	55 593	1 065 060
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	179 982	206 452	360 515	250 914	82 732	1 080 595

11. Immobilisations Corporelles (suite)

	Terrains	Immeubles et améliorations locatives	Équipement technique et matériel de bureau	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
	<i>(milliers de dollars)</i>					
Coût au 1 ^{er} avril 2010	180 065	305 129	1 436 630	291 715	41 600	2 255 139
Acquisitions	-	4 935	46 795	2 760	62 725	117 215
Transferts	-	(13 367)	20 552	14 105	(21 593)	(303)
Sorties	(83)	(1 407)	(94 250)	(4 521)	-	(100 261)
Coût au 31 mars 2011	179 982	295 290	1 409 727	304 059	82 732	2 271 790
Amortissement cumulé au 1 ^{er} avril 2010	-	(76 626)	(1 056 342)	(33 982)	-	(1 166 950)
Amortissement pour la période	-	(17 967)	(83 246)	(19 276)	-	(120 489)
Renversement de l'amortissement lors de sorties	-	5 755	90 376	113	-	96 244
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	-	(88 838)	(1 049 212)	(53 145)	-	(1 191 195)
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	179 982	206 452	360 515	250 914	82 732	1 080 595
Valeur comptable nette au 31 mars 2010	180 065	228 503	380 288	257 733	41 600	1 088 189

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations s'établissent à 24,0 millions de dollars pour la période terminée le 30 juin 2011 (14,3 millions de dollars au 31 mars 2010).

B. Dépréciation

En l'absence de tout indice de dépréciation pendant le premier trimestre de 2011-2012, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée (aucune en 2010).

C. Actif classé comme détenu en vue de la vente

La Société a l'intention de céder une portion de terrain qui n'est plus utilisée à Brossard (Québec) dans les douze mois à venir. Elle utilisait auparavant cette propriété pour la transmission de ses signaux AM, mais ne le fera plus, compte tenu du passage de l'AM au FM dans le marché montréalais.

11. Immobilisations Corporelles (suite)

D. Actifs à long terme destinés à être sortis autrement que par la vente

Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique hertzienne doit avoir lieu le 31 août 2011 dans les marchés à conversion obligatoire déterminés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans sa décision 2010-16. Dans les marchés où la transmission numérique sera offerte, la Société a l'obligation de cesser d'émettre en mode analogique.

En 2010-2011, la Société a révisé les estimations de la perte de valeur des émetteurs analogiques visés par le passage au numérique du 31 août 2011 pour qu'elles reflètent l'utilisation des actifs sur leur durée d'utilité abrégée. Ces révisions ont pour effet d'augmenter de 1,8 million de dollars la dotation aux amortissements comptabilisée dans l'État consolidé résumé du résultat dans le premier trimestre de 2011-2012 (aucune en 2010).

12. Immobilisations Incorporelles

A. Coût et amortissement cumulé

La valeur comptable brute s'établit comme suit :

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>		
Coût	145 978	145 187	135 602
Amortissement cumulé	(109 662)	(105 500)	(87 877)
	36 316	39 687	47 725

12. Immobilisations Incorporelles (suite)

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis (milliers de dollars)	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2011	136 579	2 209	6 399	145 187
Acquisitions	267	66	-	333
Transferts (entrées / sorties)	95	1 562	(1 199)	458
Sorties	-	-	-	-
Coût au 30 juin 2011	136 941	3 837	5 200	145 978
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	(105 437)	(63)	-	(105 500)
Amortissement pour la période	(3 996)	(166)	-	(4 162)
Renversement de l'amortissement lors de sorties	-	-	-	-
Amortissement cumulé au 30 juin 2011	(109 433)	(229)	-	(109 662)
Valeur comptable nette au 30 juin 2011	27 508	3 608	5 200	36 316
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	31 142	2 146	6 399	39 687

12. Immobilisations Incorporelles (suite)

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
	<i>(milliers de dollars)</i>			
Coût au 1 ^{er} avril 2010	133 465	-	2 137	135 602
Acquisitions	2 113	2 095	4 262	8 470
Transferts (entrées / sorties)	1 265	114	-	1 379
Sorties	(264)	-	-	(264)
Coût au 31 mars 2011	136 579	2 209	6 399	145 187
Amortissement cumulé au 1 ^{er} avril 2010	(87 877)	-	-	(87 877)
Amortissement pour la période	(17 824)	(63)	-	(17 887)
Renversement de l'amortissement lors de sorties	264	-	-	264
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	(105 437)	(63)	-	(105 500)
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	31 142	2 146	6 399	39 687
Valeur comptable nette au 1^{er} avril 2010	45 588	-	2 137	47 725

B. Dépréciation

En l'absence de tout indice de dépréciation pendant le premier trimestre de 2011-2012, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée (aucune en 2010).

13. Actifs sous contrat de location financement

Les actifs sous contrat de location-financement sont composés de deux contrats, l'un pour un car de reportage, et l'autre, pour des transpondeurs satellitaires, d'une durée de 5 et de 18 ans respectivement.

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
		(milliers de dollars)	
Véhicules (coût)	619	619	-
Équipement technique (coût)	7 434	7 434	-
Émetteurs (coût)	119 897	119 897	119 897
Amortissement cumulé – véhicules	(31)	(23)	-
Amortissement cumulé – équipement technique	(555)	(326)	-
Amortissement cumulé – émetteurs	(73 122)	(71 359)	(64 306)
Valeur comptable nette	54 242	56 242	55 591

L'amortissement pour la période terminée le 30 juin 2011 s'élève à 2,0 millions de dollars (1,8 million en 2010). De plus amples renseignements se trouvent à la note 17.

14. Filiales, entités *ad hoc* et entreprises associées

A. Filiales et entités *ad hoc*

i. The Documentary Channel

La Société a une participation de 82 pour cent dans The Documentary Channel (*documentary*), un service spécialisé dans la diffusion de documentaires. En conséquence, elle comptabilise les résultats financiers de The Documentary Channel (*documentary*) dans ses livres. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

ii. ARTV

ARTV est une chaîne spécialisée francophone consacrée aux arts et au divertissement, offerte depuis septembre 2001 sur câble et satellite. La Société détient une participation de 85 pour cent dans ARTV et, par conséquent, intègre les résultats financiers de la filiale dans ses états financiers consolidés. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

14. Filiales, entités *ad hoc* et entreprises associées (suite)

iii. The Broadcast Centre Trust

Le Broadcast Centre Trust (la Fiducie du CCR), une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion (l'immeuble). Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar et a été versé le 1^{er} octobre 1988. En outre, la Fiducie du CCR donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, la Fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars qui sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations ainsi que la totalité des charges opérationnelles et du passif de la Fiducie du CCR. La Fiducie du CCR est une entité *ad hoc* et, en conséquence, ses résultats financiers sont consolidés dans les comptes de la Société.

iv. Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada

En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc., une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario. La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada a été créée en 2009 et sa mission est d'acquérir la participation de la Société dans les créances locatives. La Société a déterminé qu'elle assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie fournie et, de ce fait, elle consolide les résultats de cette entité dans les siens.

B. Entreprises associées

Le 24 novembre 2010, Sirius Canada Inc. (dont CBC/Radio-Canada est en partie propriétaire) et Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR), la société mère de XM Canada, ont annoncé une fusion des deux sociétés, sous réserve de l'approbation de l'instance de réglementation et du gouvernement. Cette transaction a été conclue le 21 juin 2011. En vertu de la convention passée entre la Société, Sirius XM Radio Inc., Slight Communications (désignés collectivement les « vendeurs »), Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR) et Sirius Canada Inc. (Sirius), les vendeurs ont cédé toutes les actions de Sirius émises et en circulation en échange de l'équivalent de 71 284 578 actions à vote subalterne de catégorie A de CSR, acquérant ainsi le contrôle de 58 pour cent des actions avec droit de vote en circulation de CSR. Avant cette transaction, la Société détenait 25,05 pour cent de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Sirius et cette participation était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. En contrepartie de ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu 53 570 361 actions avec droit de vote de catégorie B de CSR (l'équivalent de 17 856 787 actions subalternes de catégorie A de CSR), de sorte que sa participation dans la société issue de la fusion atteint 14,54 pour cent et sa participation avec droit de vote, 19,9 pour cent.

14. Filiales, entités *ad hoc* et entreprises associées (suite)

Dans le cadre de la transaction, la Société a également reçu une contrepartie en numéraire et en billets ne portant pas intérêt pour le rachat de ses actions de catégorie C de Sirius. La contrepartie reçue a été considérée comme une combinaison de dividendes et de remboursement de capital.

La Société dispose d'une représentation au sein du conseil d'administration suffisante pour exercer une influence notable. Ainsi, la Société a le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de CSR, par l'entremise à la fois de sa représentation au conseil et de sa relation d'affaires continue avec CSR.

Avant la transaction, la Société avait investi 12 millions de dollars dans des actions de catégorie C de Sirius (actions de catégorie C) qui donnaient droit à un dividende cumulatif préférentiel de 8 pour cent par an sur le prix de rachat et pouvaient être rachetées en tout temps par Sirius. À la date de la transaction, la juste valeur des actions de catégorie C de Sirius était de 17,1 millions de dollars et les dividendes accumulés et non versés correspondants s'établissaient à 5.1 millions de dollars. La valeur des actions n'intégrait pas ces dividendes, puisque Sirius ne les avait pas déclarés avant la transaction avec CSR. Dans le cadre de cette transaction, la Société a reçu, en contrepartie du rachat de ses actions de catégorie C, un versement comptant de 14,9 millions de dollars et des billets ne portant pas intérêt d'une valeur nominale de 2,8 millions de dollars. Ces montants comprenaient également des dividendes de 5.1 millions de dollars, qui ont été comptabilisés comme dividendes dans l'État consolidé résumé du résultat.

La prise de contrôle inversée et le maintien d'une participation substantielle dans CSR ont amené la Société à constater un gain sur dilution hors trésorerie de 39,3 millions de dollars, ce qui représente le gain sur la participation cédée de 10,51 pour cent et la quote-part de la Société des actions de catégorie B de CSR qui ont été émises.

14. Filiales, entités *ad hoc* et entreprises associées (suite)

L'information financière concernant les placements de la Société est résumée comme suit :

	Participation au :			Valeur comptable au :			Juste valeur au :		
	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>								
CSR (cat. B)	19,92 %	-	-	19 810	-	-	49 999	-	-
ARTV Inc. ¹	-	-	62 %	-	-	7 243	-	-	7 243
Autres	-	-	-	17	17	17	17	17	17
Total de l'actif	-	-	-	19 827	17	7 260	50 016	17	7 260
Sirius (cat. A)	-	25 % ²	25 %	-	(18 417)	(5 742)	-	(18 417)	(5 742)
Sirius (cat. C)	-	-	-	-	17 000	4 325	-	17 000	4 325
Total du passif	-	-	-	-	(1 417)	(1 417)	-	(1 417)	(1 417)

1 Depuis la conclusion de la transaction le 12 juillet 2010, la Société détient 85 pour cent d'ARTV Inc. et, par conséquent, intègre les résultats financiers de celle-ci dans ses états financiers consolidés.

2 La Société a comptabilisé dans l'État consolidé résumé du résultat, selon la méthode de la mise en équivalence, une tranche de 25 pour cent du résultat net de Sirius jusqu'au 21 juin 2011 (date de la fusion).

3 Placement classé officiellement en tant qu'actif disponible à la vente et comptabilisé à la juste valeur. Les actions de catégorie C ont été rachetées lorsque la transaction de fusion a été finalisée.

Une fois la transaction sur CSR conclue, une valeur de 19,8 millions de dollars a été attribuée aux actions de catégorie B obtenues, ce qui représente la différence entre la diminution de la participation de la Société dans Sirius et la quote-part de la Société dans le produit tiré de l'émission des nouvelles actions de catégorie B. La juste valeur au 30 juin 2011 a été déterminée en fonction du cours de clôture, le 30 juin 2011, des actions de catégorie A de CSR.

15. Fournisseurs et autres crédateurs

	30 juin 2011	31 mars 2011 <i>(milliers de dollars)</i>	1 ^{er} avril 2010
Fournisseurs	32 287	53 280	57 641
Charges à payer	49 220	70 732	68 974
Autres	719	1 324	1 547
	82 226	125 336	128 162

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment le rendement attendu à long terme des actifs des régimes, la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement attendu des actifs du régime sont comptabilisés en résultat net dans la période où ils sont engagés ou obtenus. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis, sinon, il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent. Les gains et les pertes actuariels sur les actifs des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs pour une période donnée. Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats réels des actifs et les prévisions établies, ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées.

L'obligation au titre de prestations définies est actualisée au moyen du taux déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les actifs et les passifs liés au personnel s'établissent comme suit :

	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
	Courant			Non courant		
	<i>(milliers de dollars)</i>					
Actif au titre des prestations de retraite constituées	-	-	-	209 411	148 769	-
Passif au titre des prestations de retraite constituées	-	-	-	69 311	68 462	188 751
Avantages futurs du personnel	-	-	-	143 610	141 616	140 948
Indemnités de vacances	61 551	57 416	58 845	-	-	-
Réduction des effectifs et autres	19 098	12 956	12 308	-	-	-
Passifs liés aux salaires	65 480	74 331	59 746	190	190	208
	146 129	144 703	130 899	213 111	210 268	329 907

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services éligibles et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles, qui ont été faites au moins tous les trois ans jusqu'à aujourd'hui et qui seront obligatoirement faites chaque année à partir de maintenant en vertu de nouvelles exigences réglementaires. La dernière évaluation été menée en décembre 2008, et la prochaine doit avoir lieu au plus tard en décembre 2011.

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La Société souscrit également à un régime non contributif d'indemnités de fin de contrat de travail à long terme qui est destiné aux employés engagés avant le 1^{er} avril 2005, 1^{er} juillet 2005 ou le 1^{er} octobre 2005, selon le type d'employé. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité pour longs états de service ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services éligibles et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives jusqu'en mars 2005. La Société offre également à ses employés des avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi. Les dernières évaluations actuarielles du régime d'indemnités de fin de contrat de travail à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent à décembre 2009.

L'actif des régimes de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 30 juin 2011.

Les évaluations actuarielles étaient fondées sur les principales hypothèses suivantes :

Hypothèses – taux annuels	30 juin 2011	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation utilisé pour établir le coût des prestations	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux d'actualisation – indemnité de fin de contrat de travail	4,75 %	5,00 %	5,00 %
Taux d'actualisation – invalidité de longue durée	5,00 %	5,00 %	4,75 %
Taux d'actualisation – avantages postérieurs à l'emploi	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au mérite et les promotions	2,75 %	2,75 %	3,25 %
	7,00 % par an jusqu'en 2019,	7,00 % par an jusqu'en 2019,	7,00 % par an jusqu'en 2019,
	4,50 % après	4,50 % après	4,50 % après
Évolution du coût des soins de santé			
Indexation des prestations en cours de versement	1,65 %	1,65 %	1,65 %

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé résumé de la situation financière est le suivant :

	30 juin 2011			31 mars 2011		
	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi <i>(milliers de dollars)</i>	Régimes de retraite	Régimes de retraite non capitalisé	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies	4 454 831	69 311	143 247	4 414 441	68 462	141 234
Juste valeur des actifs des régimes	4 664 242	-	-	4 563 210	-	-
	(209 411)	69 311	143 247	(148 769)	68 462	141 234
Coût non amorti des services passés pour lesquels les droits à prestations ne sont pas acquis	-	-	(363)	-	-	(382)
Passif net lié à l'obligation au titre des prestations définies	(209 411)	69 311	143 610	(148 769)	68 462	141 616

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (*suite*)

Les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
	<i>(milliers de dollars)</i>			
Obligation au titre des prestations définies, début de la période	4 482 903	141 234	4 388 497	140 490
Coût des services rendus au cours de la période	16 900	1 462	65 693	6 535
Coût financier	58 000	1 685	226 918	7 056
Cotisations des employés	9 517	-	37 630	-
Pertes (gains) actuariels	885	1 904	-	-
Coût des services passés ¹	15 000	-	-	(153)
Prestations versées	(59 063)	(3 038)	(235 835)	(12 694)
Obligation au titre des prestations définies, fin de la période	4 524 142²	143 247	4 482 903³	141 234

¹Coût estimatif de certaines exigences concernant les prestations minimales énoncées dans la Loi sur la normes de prestation de pension qui touchent le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada

²L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élevaient à 4 454 831,000 \$ et à 69 311 000 \$ respectivement.

³L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élevaient à 4 414 441,000 \$ et à 68 462 000 \$ respectivement.

16. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes ont été les suivantes :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes après la retraite	Régimes de retraite	Autres régimes après la retraite
	<i>(milliers de dollars)</i>			
Juste valeur des actifs des régimes, début de la période	4 563 210	-	4 199 746	-
Rendement attendu des actifs des régimes	72 984	-	268 354	-
Gains (pertes) actuariels	64 085	-	237 563	-
Cotisation des employés	9 517	-	37 630	-
Cotisations de la Société	13 377	3 038	55 752	12 694
Prestations versées	(59 063)	(3 038)	(235 835)	(12 694)
Juste valeur des actifs des régimes, fin de la période	4 664 110	-	4 563 210	-

Les montants comptabilisés en résultat global au titre de ces régimes de prestations définies sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

	30 juin 2011	30 juin 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Coût des services rendus au cours de la période	18 362	19 014
Coût financier	59 685	58 472
Rendement attendu des actifs des régimes	(72 984)	(67 000)
Coût des services passés	14 981	(19)
Charge comptabilisée dans les pertes opérationnelles nettes	20 044	10 467
Moins :		
Gains actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(61 296)	32 800
Total	(41 252)	43 267

Les gains ou les pertes actuariels cumulatifs comptabilisés en autres éléments du résultat global s'établissent à 300,9 millions de dollars au 30 juin 2011 ((32,8) millions en 2010).

17. Obligation au titre de contrats de location financement

L'obligation au titre de contrats de location-financement porte sur des transpondeurs satellitaires et sur un car de reportage.

	Taux d'intérêt effectif	Échéance
Contrat pour les transpondeurs	6,8 pour cent par an	18 février 2018
Contrat pour le car de reportage	2,95 pour cent par an	31 janvier 2016

La Société peut exercer l'option d'achat du car de reportage à un prix symbolique à l'expiration du contrat.

	30 juin 2011		31 mars 2011	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (milliers de dollars)	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins d'un an	13 760	9 470	13 760	9 343
Plus d'un an mais avant cinq ans	66 349	54 734	66 781	48 135
Plus de cinq ans	7 017	6 860	10 025	16 001
Moins : charges financières futures	(16 062)	-	(17 087)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	71 064	71 064	73 479	73 479

17. Obligation au titre de contrats de location financement (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est la suivante :

	30 juin 2011	31 mars 2011 (milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2010
Incluse dans l'État consolidé de la situation financière en tant qu'obligation au titre de contrats de location-financement :			
Passif courant	9 470	9 343	7 300
Passif non courant	61 594	64 136	65 676
	71 064	73 479	72 976

18. Effets à payer

Les effets à payer, détenus par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité *ad hoc* de la Société, viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 pour cent. Des paiements confondus semestriels sont effectués chaque année, en mai et en novembre. Les effets sont remboursables au gré de la filiale, en totalité ou en partie occasionnellement avant échéance, moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 pour cent, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement.

18. Effets à payer (suite)

Le calendrier des paiements du capital est le suivant :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux (milliers de dollars)	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	11 473	5 434	11 473	5 404
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 892	24 486	45 892	23 916
Plus de cinq ans	126 202	97 191	131 939	100 437
Moins : charges financières futures	(56 456)	-	(59 547)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	127 111	127 111	129 757	129 757

Les intérêts inclus dans les charges de la période courante et comptabilisés comme des charges financières s'élèvent à 1,5 million de dollars (1,6 million en 2010).

	30 juin 2011	31 mars 2011 (milliers de dollars)	1 ^{er} avril 2010
Incluse dans l'État consolidé de la situation financière en tant qu'effets à payer :			
Passif courant	5 434	5 404	4 897
Passif non courant	121 677	124 353	129 649
	127 111	129 757	134 546

19. Provisions

	30 juin 2011		31 mars 2011	
	Réclamations et poursuites	Environnement	Réclamations et poursuites	Environnement
	<i>(milliers de dollars)</i>			
Solde, début de l'exercice	28 376	300	50 070	-
Provisions supplémentaires comptabilisées	1 440	-	6 649	300
Réductions consécutives à la réévaluation ou au règlement sans coût	(2 621)	-	6 177	-
Réductions consécutives à des paiements	-	-	(34 520)	-
Solde, fin de la période	27 195	300	28 376	300

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des évaluations foncières et les impôts fonciers correspondants, des tarifs des droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 30 juin 2011, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 27,2 millions de dollars (28,7 millions en mars 2011) au chapitre des litiges.

19. Provisions (suite)

Des concentrations en biphényle polychloré (BPC) qui dépassent les critères fixés pour les sites industriels par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont été relevées dans le sol de l'ancien site de transmission AM de la Société à Rimouski.

Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2011, la Société a mené une évaluation des risques écologiques des différentes options de décontamination du sol qui s'offrent à elle.

L'étude, achevée à l'automne 2010, a dégagé une solution durable dont le coût est estimé à 0,3 million de dollars. Par conséquent, les coûts de décontamination du site, qui étaient considérés en tant que passif éventuel à la date de transition, sont maintenant comptabilisés à titre de provision. Le nettoyage du site devrait commencer dans le deuxième trimestre de 2011-2012.

20. Produits

La Société a comptabilisé des produits provenant des sources suivantes :

	30 juin 2011	30 juin 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Publicité	110 738	103 993
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	8 885	7 154
Production	3 662	2 967
Programmation numérique	997	1 196
Droits de retransmission	1 002	878
Commandites d'émission	1 229	1 156
Autres services	1 072	1 393
Total des produits liés à la prestation des services	127 585	118 737
Total des produits liés aux services spécialisés	41 921	37 221
Total des produits financiers	1 390	1 377
Contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FPAL)	9 443	7 789
Quote-part du profit ou de la perte des entreprises associés	-	140
Gain (perte) de change	(309)	8
Gain net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	115	784
Total des produits	180 145	166 056

21. Financement public

Voici une ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant la période :

	30 juin 2011	30 juin 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Financement des activités opérationnelles	263 432	328 447
Financement des immobilisations	25 568	25 391
Financement du fonds de roulement	1 000	1 000
	290 000	354 838

Le financement public approuvé et reçu par la Société au cours de la période est comptabilisé comme suit dans les états financiers consolidés résumés.

Le crédit parlementaire pour les activités opérationnelles est comptabilisé dans l'État consolidé résumé du résultat, pour le montant qui correspond à la différence nette entre les charges et les produits autogénérés budgétés pour le trimestre.

Les budgets trimestriels sont dérivés du budget annuel approuvé par le Conseil d'administration au début de chaque exercice. Ils reflètent le financement public attendu de l'exercice ainsi que les impacts saisonniers des charges et des produits autogénérés.

	30 juin 2011	30 juin 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Financement des activités opérationnelles reçu	263 432	328 447
Crédit parlementaire d'exploitation reporté	(18 663)	(90 410)
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles comptabilisé dans l'État consolidé résumé du résultat	244 769	238 037

21. Financement public (suite)

Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé résumé de la situation financière. Il est amorti et comptabilisé de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et l'équipement sous contrat de location-financement auxquels il se rapporte.

	30 juin 2011	30 juin 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Solde, début de l'exercice	609 428	632 221
Financement public au titre des immobilisations	25 568	25 391
Amortissement du financement des immobilisations différé	(33 166)	(30 269)
Solde, fin de la période	601 830	627 343

22. Saisonnalité

Les crédits parlementaires exclus, environ 55 pour cent des produits annuels de la Société se composent de produits publicitaires ayant tendance à suivre un cycle saisonnier, ceux du deuxième trimestre étant habituellement inférieurs en raison de la baisse des cotes d'écoute durant la saison estivale. En plus d'être influencés par la programmation, les produits publicitaires tendent à varier en fonction des conditions du marché et de l'économie en général. Les produits d'abonnement varient moins d'un trimestre à un autre et représentent environ 20 pour cent des produits totaux de la Société.

Les charges opérationnelles tendent également à suivre un cycle saisonnier lié aux variations de la grille de programmation.

23. Variations du fonds de roulement

	30 juin 2011	30 juin 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>	
Provenance (utilisation) des flux de trésorerie :		
Clients et autres créances	(26 136)	11 478
Programmation	(31 235)	(19 636)
Stocks de produits dérivés	160	19
Charges payées d'avance	74 002	32 220
Billets à recevoir	(450)	(512)
Investissement net dans un contrat de location-financement	11	10
Créditeurs et charges à payer	(43 110)	(64 331)
Provisions	(1 181)	-
Obligation au titre de contrats de location-financement	1 026	1 079
Produits différés	374	2 639
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(8 410)	21 836
Dette obligataire	5 758	5 937
Passif financier lié à la monétisation de créances	70	140
Effets à payer	3 090	2 527
	(26 031)	(6 594)

24. Engagements

La Société a conclu des engagements concernant le renouvellement de contrats d'achat et la signature de nouveaux contrats d'achat. La direction estime que ces nouveaux engagements, pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011, entraîneront des charges futures d'environ 74,6 millions de dollars. Au total, au 30 juin 2011, la Société avait des engagements de 914,9 millions de dollars (841,0 millions en 2010) devant être payés au cours des 15 prochaines années.

25. Parties liées

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces entités conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur. Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées :

25. Parties liées (suite)

A. Transactions avec parties liées autres que des entités liées à une autorité publique

	Entreprise associée		Régime de retraite de la Société	
	30 juin 2011	30 juin 2010	30 juin 2011	30 juin 2010
	<i>(milliers de dollars)</i>			
Services fournis	851	763	-	-
Services reçus	-	-	-	-
Cotisations au Régime de retraite	-	-	12,489	12,873
	851	763	12,489	12,873

Les soldes suivants étaient impayés à la fin de la période de présentation de l'information financière :

	Sommes dues par des parties liées		Sommes dues à des parties liées	
	30 juin 2011	31 mars 2011	30 juin 2011	31 mars 2011
	<i>(milliers de dollars)</i>			
Entreprise associée	407	180	-	-
	407	180	-	-

Les sommes impayées ne sont pas garanties et seront réglées en espèces. Aucune charge n'a été comptabilisée dans la période en cours ou dans des périodes antérieures relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

B. Autres transactions avec une entreprise associée

Le 21 juin 2011, la Société a échangé sa participation dans Sirius XM Radio Inc. (Sirius) contre des actions de Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR) conformément aux conditions de la prise de contrôle inversée de CSR par Sirius. La prise de contrôle inversée et le maintien d'une influence notable dans l'entité fusionnée CSR ont amené la Société à constater un gain sur dilution hors trésorerie de 39,3 millions de dollars, ce qui représente la juste valeur de la réduction de la participation de CBC/Radio-Canada dans l'entité fusionnée. Ce montant est composé d'un gain de 8,1 millions de dollars sur la participation cédée et de la quote-part de CBC/Radio-Canada dans les actions émises de CSR, soit 31,2 millions de dollars. De plus, CBC/Radio-Canada a comptabilisé des dividendes de 5,1 millions de dollars provenant du rachat de son placement de 12,0 millions de dollars dans les actions de catégorie C de Sirius. Par ailleurs, la Société a obtenu un billet pour des dividendes déclarés sur les actions de catégorie A de l'entreprise associée. D'autres précisions sont fournies sur cette transaction à la note 14 des états financiers consolidés résumés.

25. Parties liées (suite)

C. Transactions avec des entités liées à une autorité publique

CBC/Radio-Canada est une société d'État appartenant exclusivement au gouvernement fédéral. La Société exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à une autorité publique »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à une autorité publique, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens, la prestation et la réception de services, la location de biens et l'utilisation de services publics.

Ces transactions sont effectuées dans le cadre normal des activités de la Société, à des conditions comparables à celles qui caractérisent les transactions faites avec d'autres entités non liées à une autorité publique. Dans le contexte de l'achat et de la vente de biens et de services, la Société s'est dotée de politiques d'approvisionnement, d'une stratégie de fixation des prix et d'un processus d'approbation qui ne tiennent pas compte des liens des contreparties avec une autorité publique.

Pour la période terminée le 30 juin 2011, la direction estime que la Société a fourni des services évalués à 0,5 million de dollars (0,1 million en 2010) à des entités liées à une autorité publique et acheté de telles entités des biens et des services d'une valeur totale de 0,3 million de dollars (0,1 million en 2010).

26. Instruments financiers

A. Juste valeur

Les justes valeurs de la trésorerie, des clients et autres créances, de la tranche à court terme des billets à recevoir, des créditeurs et des charges à payer, des provisions, de la tranche à court terme de la dette obligataire, du passif financier lié à la monétisation de créances, de la tranche à court terme de l'obligation au titre de contrats de location-financement et de la tranche à court terme des effets à payer avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres instruments financiers de la Société.

26. Instruments financiers (suite)

	30 juin 2011		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010		Méthode ¹	Note
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeurs	Valeur comptable	Juste valeur		
	<i>(millions de dollars)</i>							
Instruments financiers à la juste valeur								
Passifs financiers dérivés	0,6	0,6	0,7	0,7	0,3	0,3	Niveau 1	a)
Placements à long terme – actions de catégorie C sans droit de vote	-	-	17,0	17,0	4,3	4,3	Niveau 2	b)
Instruments financiers évalués au coût amorti								
Créances à long terme	-	-	-	-	10,1	9,4		
Billets à recevoir (tranche à long terme)	51,5	57,3	51,8	56,8	53,6	57,6		
Investissement net dans un contrat de location-financement (à long terme)	56,0	63,2	56,6	62,6	59,0	63,4		
Dettes obligataires (tranche à long terme)	294,0	381,2	299,2	382,2	309,2	389,1		
Passif financier lié à la monétisation de créances (à long terme)	-	-	-	-	10,2	10,2		
Obligation au titre de contrats de location-financement (tranche à long terme)	61,6	65,5	64,1	68,6	65,7	71,0		
Effets à payer (tranche à long terme)	121,7	127,8	124,4	128,0	129,6	130,1		

1 La méthode renvoie à la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau hiérarchique reflète la transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 - prix cotés d'instruments d'actif ou de passif identiques sur des marchés actifs;
- Niveau 2 - données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables directement.

a) La juste valeur repose sur les cours du marché à terme à la fin de la période de présentation de l'information financière.

b) La juste valeur est estimée en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus.

